

# MAURITANIA INTEGRATED FRAMEWORK VOLUME II

## CHAPITRE 3 SECTEUR DE LA PÊCHE

Gert van Santen

### TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 3 SECTEUR DE LA PÊCHE</b>	<b>1</b>
1. INTRODUCTION	1
2. BREVE DESCRIPTION DU SECTEUR, SES FORCES ET SES FAIBLESSES	2
2.1 Structure de la pêche	2
2.2 La pêche aux céphalopodes	3
2.3 La pêches aux petits pélagiques	3
2.4 Pêche spécialisée (thons, crevettes, démersaux)	3
2.5 Pêche artisanale	3
2.6 Accords internationaux de pêche, l'octroi de licence, et structure des flottes	4
2.7 Redevances, taxes, valeur ajoutée, et part du secteur public	5
3. OBJECTIVES POUR L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU SECTEUR	6
4. LE PLAN D'ACTION PROPOSE	12
ANNEX	31
La filiere peche	31
Deux types de peche: peche industrielle et peche artisanale	31
Industrie de transformation a terre	33
La nouvelle politique des peches ( octobre 1979)	34
Nouveau code des pêches (janvier 2000)	35
Evaluer et preserver la ressource	35
Pêche artisanale et cotiere	36
Transformation et valorisation des sous produits de la peche	37

## **LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1 : GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	13
TABLEAU 2 : ACCORDS DE PÊCHE	16
TABLEAU 3 : LE RÉGIME FISCAL	19
TABLEAU 4 : DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE DE PÊCHE	21
TABLEAU 5 : LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET LA SMCP	23
TABLEAU 6 : MARCHÉS DE POISSON	25
TABLEAU 7 : LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ	26
TABLEAU 8 : CRÉDIT DE PÊCHE	27
TABLEAU 9 : INFRASTRUCTURE	28
TABLEAU 10 : DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE	30

## 1. INTRODUCTION

La filière pêche en Mauritanie se singularise par quatre caractéristiques. Le pays dispose de ressources halieutiques importantes, dont plusieurs espèces, avec deux exceptions notables (les céphalopodes et les petits pélagiques) apparaissent comme étant encore sous exploitées. Plus de 95 % des poissons pêchés dans les eaux mauritaniennes sont vendus sur des marchés étrangers. Les flottes étrangères capturent la plus grande partie des poissons de Mauritanie. La filière pêche représente plus de 25 % du budget national, 50 % des recettes en devise et environ 7 % du PIB.

Les richesses des eaux mauritaniennes ont attiré les pêcheurs étrangers depuis bientôt 100 ans. Mais les mauritaniens eux-mêmes, à l'exception de deux groupes localisés<sup>1</sup>, n'ont pas développé une véritable tradition de pêche. En tant que pays maritime, il appartient à la Mauritanie de protéger ses ressources halieutiques contre la surexploitation<sup>2</sup>. Mais au-delà de cette obligation de protection, la forte présence d'intérêts étrangers a forcé le gouvernement à prendre une attitude beaucoup plus active dans la gestion du secteur pour assurer au pays une part suffisante de la valeur ajoutée, de l'emploi et des devises créés par le secteur. Ces deux objectifs sont aujourd'hui plus que jamais valables et pour les réaliser, la Mauritanie s'appuie sur des stratégies et instruments dont l'efficacité découle d'améliorations et de mises au point apportées au cours des années. *Fondamentalement, la réussite passée et future du pays à sauvegarder ses exportations et à créer des bénéfices au niveau local repose à un point exceptionnel sur la capacité du secteur public à mener quatre tâches avec l'efficacité voulue : (i) gérer de façon soutenable l'exploitation de ses ressources halieutiques, (ii) négocier avec ses partenaires étrangers les termes de l'accès aux ressources halieutiques de la Mauritanie, (iii) conduire le développement du secteur, et (iv) coopérer avec le secteur privé local.* Le présent rapport recommande un programme d'actions destiné à rendre le gouvernement capable d'effectuer ces tâches de façon plus efficace. Il aborde de façon spécifique dix problèmes considérés comme centraux qui à l'heure actuelle pèsent sur l'efficacité de la gestion du secteur. La mission les a choisis sur la base des discussions approfondies qu'elle a eues avec la plupart des groupes d'acteurs en Mauritanie et d'une analyse de la littérature disponible. L'organisation du rapport s'articule sur ces dix problèmes centraux. Il fournit une liste de contrôle simple, logique et complète, comportant la description de mesures de politique prioritaires, d'études, d'investissements et d'assistance technique et dont la mise en oeuvre pourra aider à améliorer la compétitivité de la production halieutique de la Mauritanie, à mieux intégrer ce secteur dans son économie et à renforcer sa performance économique et sociale.

Cette liste de contrôle devrait d'abord être examinée et discutée au sein du gouvernement mauritanien. Suite à ce premier examen, le rapport pourrait être distribué au secteur privé et à la communauté des bailleurs de fonds de façon à recueillir leurs commentaires et

---

<sup>1</sup> Deux tribus côtières ont traditionnellement pratiqué la pêche mais uniquement pour leur subsistance.

<sup>2</sup> Partout dans le monde, les ressources halieutiques de la mer constituent par nature un bien public, et dès lors leur gestion ressort du domaine de l'Etat.

suggestions pour sa mise en œuvre. Le gouvernement, le secteur privé et la communauté des bailleurs de fonds pourront alors unir leurs efforts pour parachever ce plan d'action et définir plus en détail les dispositions d'exécution pour chacune de ses propositions. Ceci pourrait se faire au travers d'un atelier organisé au cours de la prochaine visite de la mission prévu pour l'automne de 2001.

Ce rapport s'adresse à des lecteurs qui connaissent bien la filière, sa performance, ses institutions et son mode actuel de gestion. La description du secteur et l'analyse de ses principaux problèmes y sont donc réduites au minimum. De nombreux rapports, dont plusieurs figurent dans la bibliographie proposée en annexe, fournissent des analyses détaillées auxquelles on pourra se référer. Néanmoins, à l'intention des lecteurs moins familiarisés avec le secteur, le chapitre suivant fournit une description résumée du secteur, tandis que l'Annexe 1 présente plus en détail sa performance et ses politiques.

Le texte principal du rapport a été confectionné à l'intention de trois auditoires : (i) les responsables de décisions et les cadres du gouvernement de Mauritanie ; (ii) les investisseurs et les gestionnaires du secteur privé ; et (iii) la communauté des bailleurs de fonds. Il n'est pas conçu comme une étude sectorielle traditionnelle ; Son intention est de fournir un programme intégré et logique d'actions qui pourront concourir à améliorer la performance du secteur, dont l'objectif est d'aider les preneurs de décision et les bailleurs de fonds dans la planification pratique de son futur développement.

## **2. BREVE DESCRIPTION DU SECTEUR, SES FORCES ET SES FAIBLESSES**

### 2.1 Structure de la pêche

Cette section résume les éléments principaux du contexte sectoriel du programme d'action décrit dans ce rapport. La pêche mauritanienne comprend quatre grandes catégories classées de la façon suivante par ordre d'importance économique décroissante :

- a. La pêche industrielle et artisanale aux céphalopodes (poules, calmars) ;
- b. La pêche industrielle aux petits poissons pélagiques (sardinelles, chinchards) ;
- c. La pêche industrielle et artisanale aux poissons démersaux (soles, rougets, dorades, capitaine, thiof) ; et
- d. La pêche industrielle aux thons, crustacés (crevettes, langoustes) et autres pêches spécialisées.

La pêche aux petits poissons pélagiques, aux thons et aux crustacés est pratiquée exclusivement par des bateaux battant des pavillons étrangers. Les navires utilisés pour les autres catégories de pêches battent pavillon aussi bien mauritanien qu'étranger.

## 2.2 La pêche aux céphalopodes

Les céphalopodes constituent la plus riche des ressources d'une zone maritime allant du Sénégal au Maroc. Cette ressource est exploitée à l'excès par des navires battant pavillon de pays appartenant à l'UE, des bateaux affrétés par des étrangers, et par la flotte mauritanienne, et ce malgré les réductions substantielles récentes dans le nombre de navires appartenant à la flottes mauritaniennes et ceux affrétés par l'étranger. La Mauritanie, le Maroc et l'Espagne sont les principaux exportateurs sur les grands marchés du poulpe (Japon et UE)<sup>3</sup>. Cependant, la flotte céphalopodière actuelle de la Mauritanie est âgée. De nouveaux investissements destinés à des infrastructures portuaires essentielles, dont certains sont déjà programmés, sont également nécessaires.

## 2.3 La pêches aux petits pélagiques

La recherche historique recommande de maintenir le total des captures annuelles de ces espèces dans la Zone Economique Exclusive de Mauritanie (ZEE) en dessous de 500.000 tonnes. Si les seuils de précaution des captures de précaution pour ces ressources ne sont pas encore déterminés avec certitude, la capacité potentielle de pêche aux petits pélagiques par des flottes étrangères s'est accrue rapidement, notamment au cours des deux dernières années. De plus, l'impact des technologies de capture introduites récemment sur le comportement des poissons et sur l'environnement n'est pas encore connu. Il est donc indispensable de prendre des mesures immédiates pour améliorer la connaissance de ces ressources et voir si l'on peut sans risque relever les seuils annuels de capture. En attendant, il paraît sage de maintenir le niveau des captures et la capacité des flottes à 500.000 tonnes. Les nouveaux accords de l'Union Européenne en matière de pêche traduisent d'ailleurs cette préoccupation. En effet, le nombre maximum de chalutiers battant pavillon des pays de l'Union Européenne affectés à la pêche aux petits pélagiques va être réduit de 18 à 12 navires.

## 2.4 Pêche spécialisée (thons, crevettes, démersaux)

Ces espèces sont pour a plupart modérément exploitées à l'heure actuelle, et sont pêchées principalement par des navires étrangers. Cependant, l'exploitation de certaines espèces de valeur (crevettes et poissons d'eaux peu profondes) par des navires mauritaniens est faisable, et est déjà en cours. Il faut donc que le gouvernement concentre à présent ses efforts sur la réduction de l'exploitation de ces ressources par les flottes étrangères (le nouvel accord de l'Union Européenne augmente les captures étrangères de thons, mais réduit les captures de poissons démersaux et de homards), sur l'amélioration de la surveillance de l'exploitation de ces ressources par les flottes étrangères, sur le développement de la capacité de pêche mauritanienne, et sur la promotion de la transformation de certaines espèces par l'industrie nationale.

## 2.5 Pêche artisanale

Les ressources halieutiques côtières restent abondantes. Leur exploitation est en général légère, bien que le développement de la petite pêche se soit accéléré au cours des cinq dernières années. La Mauritanie n'a pas hérité d'une tradition de pêche artisanale. Cependant, grâce en partie à l'assistance des pêcheurs étrangers et de pirogues importées,

---

<sup>3</sup> La Mauritanie et le Maroc sont les plus grands fournisseurs de poulpes des importateurs japonais.

le pays a réussi à développer plusieurs pêcheries côtières dynamiques et profitables, exploitant des espèces présentant un potentiel intéressant d'exportations à forte valeur commerciale. Néanmoins, le développement à long terme d'une pêche côtière artisanale dynamique va demander du temps. Il s'agit d'un processus de développement organique, où le gouvernement devra jouer le rôle de facilitateur, appuyer des projets pilotes, et fournir des services essentiels. Plus important encore, la Mauritanie doit éviter le danger d'une surexploitation de ces ressources halieutiques côtières, car leur régénération demande généralement de nombreuses années. La pêche côtière et artisanale pourrait également contribuer de façon importante à la réduction de la pauvreté car elle est susceptible d'offrir à de nombreux mauritaniens un emploi et un revenu important. Elle mérite donc des efforts particuliers de la part du gouvernement pour appuyer son développement à long terme. Le niveau des efforts actuels paraît être adéquat. Cependant, certaines activités appuyées par l'aide internationale semblent refléter plus les intérêts particuliers de certains bailleurs de fonds et impliquer des coûts très élevés<sup>4</sup>.

#### 2.6 Accords internationaux de pêche, l'octroi de licence, et structure des flottes

Les navires de pêche étrangers peuvent opérer dans les eaux mauritaniennes sous le régime d'une licence dans le cadre des accords de coopération internationaux, tels ceux signés avec l'Union Européenne (UE), le Japon et la Hollande<sup>5</sup>, et du « *Code des Pêches* » (1998). L'accord signé avec l'UE inclut également un appui financier direct de l'UE à la Mauritanie. Les licences sont de deux types : Des « *licences libres* », un régime ne soumettant les navires qu'à un minimum de contrôles en matière de capture ou d'obligation de débarquement<sup>6</sup> ; et des licences dites « régulières » avec contrôle sur le volume, le lieu et la date des captures. Par ailleurs, un navire battant pavillon d'un autre pays peut être affrété par une compagnie mauritanienne, à laquelle l'armateur aura à payer 20% de la capture pour couvrir les dépenses administratives. La structure de la flotte de pêche actuelle se caractérise par une surabondance de navires sous pavillon mauritanien ou affrétés par des armateurs locaux, qui sont obsolètes, inefficaces et âgés et contrastent avec les flottes modernes, très efficaces et à très haute capacité, utilisées et opérées par des armateurs étrangers. Cette situation résulte directement des accords de pêche antérieurs et de leurs effets, du système actuel d'affrètement et d'octroi de licences, et de

---

<sup>4</sup> L'expérience acquise dans de nombreux pays en matière de développement de la petite pêche montre une tendance chez les gouvernements comme chez les bailleurs de fonds à concentrer les investissements d'infrastructure pour la petite pêche dans un nombre très limité de villages dont les équipements seront alors souvent surdimensionnés. L'infrastructure portuaire constitue habituellement un investissement onéreux. Cependant des installations portuaires complètes pourraient ne pas être nécessaires dès le départ, et dans de nombreux cas ne justifient pas une priorité immédiate. Les artisans pêcheurs, dans une communauté en développement, mentionnent le plus souvent, l'approvisionnement en eau, en électricité ( par exemple, pour le fonctionnement d'installations frigorifiques de stockage, disponibilité de glace, et d'approvisionnement t du village), des équipements de réparation des moteurs et des installations de réparation net et des routes d'accès. La Mauritanie devra apprendre des autres et concentrer le développement de son investissement initial à ces priorités.

<sup>5</sup> Bien qu'ils soient membres de l'UE, les Pays-Bas ont signé un accord de pêche séparé avec la Mauritanie régissant uniquement les captures de petits pélagiques hollandaises dans les eaux mauritaniennes. L'accord actuel vient à expiration en 2002. Les Pays -bas possèdent la flotte de pêche aux petits pélagiques la plus grande et la plus moderne du monde, et ont le plus important système intégré de stockage et de commercialisation des petits pélagiques au monde.

<sup>6</sup> Les détenteurs de licences sont également exonérés du paiement des droits d'accès.

l'absence complète d'un système efficace de crédit au niveau local. Le nombre de navires appartenant réellement à des mauritaniens est de toute évidence très faible, en grande partie à cause du régime fiscal en vigueur.

#### 2.7 Redevances, taxes, valeur ajoutée, et part du secteur public

Le secteur public de Mauritanie bénéficie directement des pêches locales et étrangères en percevant des redevances pour l'octroi de licences, des droits d'accès et des taxes. Il est aussi récipiendaire de transferts financiers directs, dont les détails sont donnés dans les accords de pêche. Par ailleurs, il reçoit aussi une aide au développement financière de la part des pays avec lesquels il a conclu des accords de pêche. Pour 1996 (la dernière année pour laquelle des données détaillées sont disponibles), la valeur totale ajoutée créée par l'industrie de la pêche (en excluant les transferts directs et indirects dus aux accords de pêche et à l'aide au développement) était de 22,135 milliards de UM (équivalents à environ 88 millions de dollars US), dont le gouvernement devait conserver 12,767 milliards de UM (51 millions de dollars US) ou près de 58 %, contre 35% en 1988. Certes, la structure des redevances de licences, droits d'accès et taxes a contribué à accroître de façon substantielle la part de la valeur ajoutée totale revenue au secteur public, lequel bénéficiait déjà des transferts directs financiers prévus par les accords de pêches ou provenant des bailleurs de fonds. Cependant, cette structure a aussi eu des effets pervers, par exemple en taxant moins la transformation à bord que la transformation à terre alors que cette dernière est génératrice d'emplois. De plus, le financement national pour des services essentiels au secteur – tels le Ministère des Pêches, la recherche, la surveillance, les douanes, l'infrastructure portuaire – n'est ni suffisant ni bien ciblé, et n'encourage pas une plus grande efficacité.

Le secteur public en transition. Le secteur de pêche mauritanien, qui est complexe comme on le verra ci-après, demande une très haute efficacité dans la gestion publique, et il n'est donc pas surprenant que le secteur public n'ait pas encore acquis la capacité nécessaire. Le Ministère des Pêches, fort d'un appui extérieur, est entrain de définir son rôle futur et de restructurer ses activités mais le processus d'ajustement est lent et sporadique. Relativement récemment, le Ministère était encore directement impliqué dans l'organisation de la production et de la commercialisation du poisson (par le biais de joint ventures et de la SMCP – *Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson*), et supervisait la prestation de l'ensemble des services publics et d'infrastructure. Avec le temps, la plupart des entreprises en joint venture ont été privatisées ou abolies. La participation publique au niveau de 100 % dans la SMCP, jusque récemment le seul organe responsable pour l'exportation de tous les poissons démersaux du pays, a été réduite à 40 %, tandis que la fonction de commercialisation a été *de facto* reprise par la Fédération des Pêches.

Gestion des ressources. La Mauritanie a bien développé la capacité institutionnelle nécessaire à l'étude de ses ressources halieutiques. Elle possède un institut de recherche halieutique<sup>7</sup> moderne et bien équipé, disposant de deux navires de recherche. L'efficacité

---

<sup>7</sup> Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP)

de son service de surveillance<sup>8</sup> ne fait que croître, grâce à l'utilisation de navires de surveillance, d'équipements radars basés à terre, et d'avions surveillant les mouvements des navires. Les activités de recherche et de surveillance sont onéreuses, et elles reçoivent un appui considérable des bailleurs de fonds étrangers. Cependant ces deux services ne sont soumis à aucuns stimulants ou aucune pression de la part des consommateurs pour améliorer leur efficacité. De façon plus fondamentale, la Mauritanie n'a pas encore la capacité de traduire les informations recueillies par la recherche et la surveillance sous forme de plans de gestion pratique pour chacune des quatre catégories de pêches<sup>9</sup>, ce qui obère la capacité du gouvernement à évaluer les nouvelles demandes de licences de pêche et à en fixer les redevances.

Le secteur privé. Ce dernier, qui n'a jamais eu un rôle important dans l'industrie de la pêche, approche généralement l'investissement dans le secteur avec une perspective à court terme. La plupart des investisseurs sont convaincus que l'investissement dans le secteur pêche est assorti de risques élevés. Les facteurs de risque incluent l'incertitude liée à l'existence d'accords internationaux et à la présence des intérêts étrangers, des insuffisances dans la gestion du secteur, des doutes sur la viabilité à long terme de la pêche, l'absence d'un système de crédit opérationnel et le manque d'infrastructure. Cependant, un petit nombre de promoteurs se sont lancés dans des investissements avec une perspective à long terme, ce qui est indispensable pour réussir dans le secteur de la pêche. Par contraste avec bon nombre de pays, le secteur privé mauritanien est très bien organisé, avec une seule Fédération Nationale de Pêches représentant tous les intérêts privés du secteur, tant dans la pêche artisanale qu'industrielle, et dans la transformation. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore compris entièrement l'atout pour le développement général du secteur que peut constituer un secteur privé bien organisé et fonctionnant bien, et n'a donc pas encore retiré tout le bénéfice d'une participation beaucoup plus active du secteur privé à la conception, au financement et à l'évaluation des services publics, ainsi qu'à l'exécution de certaines des tâches toujours effectuées par le secteur public.

### **3. OBJECTIVES POUR L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DU SECTEUR**

Complexité du secteur de la pêche. Tout secteur de la pêche, même s'il ne consiste qu'en une seule catégorie de pêche, est par nature complexe. Cette complexité est particulièrement aiguë en Mauritanie à cause de la taille et de la diversité du secteur de la pêche, de son importance pour l'économie du pays, et des acteurs étrangers qui y opèrent.

Le rôle du secteur public : la nécessité d'une approche intégrée. L'expérience montre que les mesures de politiques ou les investissements ne peuvent par eux-mêmes suffire à

---

<sup>8</sup> Délégation à la Surveillance des pêches et au Contrôle de la Mer, laquelle étudie l'introduction de nouvelles technologies faisant appel aux satellites afin d'assurer une surveillance continue de chaque navire.

<sup>9</sup> Le Japon a promis d'aider le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime à préparer un plan annuel de gestion pour la pêche aux céphalopodes.

restructurer le secteur ou à améliorer sa performance. La complexité intrinsèque du secteur de la pêche exige une grande cohérence dans la mise en place d'un train de mesures de politiques et d'actions de développement, car celles-ci auront à tenir compte des multiples liaisons entre les activités du secteur et l'impact des accords conclus avec des partenaires étrangers. Ce qui suit illustre cet impératif de cohérence. Le secteur de la pêche en Mauritanie est confronté à de nombreuses contraintes : (i) son infrastructure est insuffisante ; (ii) il manque de mécanismes de financement, y compris pour la petite pêche ; (iii) le niveau d'éducation de ses pêcheurs et travailleurs est peu élevé ; et plus important encore (iv) la plupart des institutions publiques qui en régissent le fonctionnement n'ont que de modestes capacités de gestion. L'amélioration de la performance du secteur passe donc par des mesures appropriées prenant en compte au préalable chacune de ces contraintes. Cependant ces mesures ne pourront pas par elles seules atteindre les résultats recherchés. Elles doivent être intégrées avec soin dans un ensemble plus vaste où chacune d'entre elles sera assortie d'autres actions destinées à améliorer l'efficacité de la gestion des ressources halieutiques, à préparer les négociations des futurs accords de pêche, à apporter les ajustements requis au régime fiscal, à guider le développement des futures flottes de pêche, à développer de meilleures stratégies commerciales pour l'exportation de certains des produits piscicoles, à redéfinir le rôle du secteur privé, et à augmenter l'aide étrangère au développement d'infrastructures et de la petite pêche, pour n'en nommer que quelques-unes.

L'accord de pêche de l'UE. La Mauritanie a récemment négocié avec l'Union Européenne un accord de pêche sur cinq ans, dont les détails ont été publiés dans les communiqués de presse de l'UE<sup>10</sup>. Bien que certains de ces aspects soient discutables, le nouvel accord semble plus profitable pour les deux parties, bien que l'UE semble jouir de la majorité des avantages. Il est vrai que la compensation financière moyenne accordée à la Mauritanie n'a que peu changé en termes de dollars US, et que l'effort de pêche aux céphalopodes, une ressource de grande valeur mais déjà surexploitée, est en légère augmentation. Cependant, l'accord réduit également l'effort de pêche sur les petits pélagiques, les ressources démersales et les homards, tout en laissant la porte ouverte à des ajustements ultérieurs des efforts de pêche de l'UE en cas de menaces sur les ressources halieutiques. Les critiques en Mauritanie ont immédiatement dénoncé les nouveaux accords de pêche avec l'UE, mais elles pourraient avoir trop facilement ignoré la difficulté des pays en voie de développement à négocier de tels accords, dans un contexte de négociation où l'UE est en position de force. Plutôt que de critiquer l'accord,

---

<sup>10</sup> Selon le communiqué de presse de l'UE du 1er août 2001, les changements suivants différencient le nouvel accord (2001-2006) du précédent (1996-2000):

- Le nombre de chalutiers céphalopodiens passe de 42 à 55 ;
- Le tonnage des chalutiers pêchant les crustacés (à l'exception des homards) augmente de 5500 tjb à 6000 tjb ;
- Le nombre de chalutiers congélateurs pour petits pélagiques descend de 22 à 15 ;
- Le nombre de thoniers augmente de 57 à 67 ;
- La jauge des chalutiers congélateurs pêchant les espèces démersales va diminuer de 5500 à 4000 tjb ;
- La jauge des bâtiments de pêche autres que les chalutiers pêchant d'autres espèces démersales que le colin noir va diminuer de 5500 à 3300 tjb ;
- La jauge des langoustiers va diminuer de 300 à 200 tjb.

la Mauritanie devrait tirer les leçons de l'expérience et se préparer minutieusement pour les prochaines négociations en 2005.

Termes de Référence de la mission. Les Termes de Référence demandaient à la mission de rechercher de façon spécifique et pratique comment augmenter la compétitivité des produits halieutiques mauritaniens sur les marchés extérieurs, comment augmenter la valeur ajoutée du secteur, comment mieux intégrer la transformation et la commercialisation du poisson au développement économique, et comment accroître la contribution du secteur à l'allègement de la pauvreté. Comme l'explique le chapitre 1, ce rapport n'est pas destiné à proposer une analyse traditionnelle du secteur de pêche mauritanien. Il n'a donc ni l'ambition d'évaluer l'objectif d'ensemble et les contraintes du secteur, ni de fournir une stratégie d'ensemble pour son futur développement. La mission recommande plutôt cinq objectifs simples et pratiques qui peuvent guider un programme d'action susceptible de réaliser les grands objectifs prévus dans les Termes de Référence de la Mission : améliorer la compétitivité des produits halieutiques, mieux intégrer le secteur dans l'économie, et améliorer sa capacité à réduire la pauvreté. Ces cinq objectifs pratiques sont les suivants :

- Mieux contrôler le niveau d'exploitation des ressources halieutiques, maintenir les captures et les stocks à des niveaux optimum, et accroître l'exploitation des espèces sous-exploitées ;
- Augmenter progressivement la part des captures par des navires appartenant à des armateurs locaux ou affrétés par eux, et promouvoir les technologies de capture et de transformation qui optimisent la valeur ajoutée au niveau local ;
- Améliorer le cadre incitatif des politiques publiques, des réglementations et régimes fiscaux, et du crédit privé ;
- Augmenter la valeur obtenue des poissons exportés ; et
- Améliorer la performance des principales institutions privées et publiques et mettre à disposition des infrastructures essentielles à des coûts raisonnables.

Comment réaliser ces cinq objectifs ? La conclusion de la mission est que la performance peu satisfaisante du secteur tient en grande partie à dix problèmes critiques auxquels des solutions n'ont pas encore été apportées. **Si des solutions peuvent leur être apportées, la gestion du secteur et son développement pourront s'améliorer de façon substantielle, avec des retombées positives importantes pour sa compétitivité, son intégration à l'économie et sa contribution à l'allègement de la pauvreté.** Ces dix problèmes sont les suivants :

- Gestion inefficace des ressources halieutiques. Il est difficile pour le gouvernement de contrôler efficacement les efforts de pêche locaux mais surtout étrangers. Les ressources en céphalopodes ont été surexploitées pendant des années, ainsi que certaines espèces démersales. On n'approche de la surexploitation en ce qui concerne les ressources en petits pélagiques<sup>11</sup>. Il est donc nécessaire de prendre action pour ramener l'effort de

---

<sup>11</sup> L'accord de pêche récemment conclu avec l'UE prévoit une réduction de 18 à 12 du nombre de navires sous pavillon d'un pays membre de l'UE qui seront autorisés à pêcher les petits pélagiques, ainsi qu'une réduction de l'effort de pêche de la plupart des espèces démersales.

pêche dans les eaux mauritaniennes à des niveaux soutenables et pour accroître la proportion de navires sous pavillon mauritanien dans la capture totale. Ceci pourrait à la longue doubler les exportations mauritaniennes par rapport à leur niveau actuel. L'assistance technique et la coordination internationale devraient permettre d'améliorer la recherche régionale en matière d'inventaire halieutique et de gestion des ressources. La mission a exploré comment mieux cibler la recherche, comment mieux utiliser ses résultats et ceux de la surveillance dans la mise au point des plans de gestion, et comment mieux intégrer les plans de gestion dans les activités de base du Ministère des Pêches. Le résultat de ces efforts devrait se traduire dans les accords de pêche internationaux.

- Accords de pêche inéquitables. Les accords de pêche pèsent d'un poids très lourd sur la capacité de la Mauritanie de gérer de façon soutenable ses ressources halieutiques, de contrôler les mouvements des navires étrangers, de maîtriser ses recettes d'exportation, d'obtenir une assistance financière et autre forme d'assistance au développement, et d'exploiter son infrastructure portuaire et ses industries de service. Invariablement, ces accords de pêche sont négociés entre des parties dont les intérêts et les poids dans la négociation sont extrêmement différents. Historiquement, très peu d'accords dans le monde ont réussi à fournir aux deux parties qui négocient tous les bénéfices qu'elles recherchent. L'accord renégocié récemment de l'Union Européenne n'est pas une exception à cette règle. Il n'apporte à la Mauritanie que certains des bénéfices qu'elle recherchait initialement avant la signature de l'accord. Ce dernier est donc un compromis reflétant le rapport de force entre les deux parties. Ces négociations ont démontré de façon claire qu'une planification prudente et une bonne préparation stratégique et diplomatique peut aider la Mauritanie à neutraliser la position de force intrinsèque de l'Union Européenne. La mission recommande fortement que la préparation des négociations pour 2005 avec l'UE et celle des négociations de 2002 avec le gouvernement Hollandais commence dès maintenant. Elle a donc pris la liberté de recommander des positions possibles de négociation sur trois points essentiels : (i) le niveau d'exploitation futur des ressources céphalopodières et le rôle futur de la flotte UE dans la pêche aux céphalopodes ; (ii) l'exploitation future des ressources en petits pélagiques et des mesures à prendre pour mieux contrôler leur exploitation ; et (iii) l'exploitation potentielle de la flotte mauritanienne avec des navires de surplus de l'Union Européenne.

- Un régime fiscal qui soit en cohérence avec les objectifs du secteur. L'impact du régime fiscal (niveau de taxation, type de taxes, mise en œuvre) sur les activités de pêche et la transformation du poisson constitue un enjeu essentiel de la gestion du secteur. Le système actuel des droits de licences et d'accès, et des taxes est, dans certains cas, plus un obstacle qu'un appui à la réalisation des objectifs du secteur, et retourne au secteur public une part de plus en plus grande de la valeur ajoutée locale. La mission a exploré les moyens d'évaluer régulièrement l'impact de ces droits et taxes, de façon à permettre de faire les ajustements nécessaires en temps opportuns.

- L'absence d'une stratégie de développement de la flotte de pêche. Les navires de pêches industriels locaux sont pour la plupart vieux et obsolètes, alors que les flottes étrangères disposent de navires parmi les plus grands et les plus sophistiqués du monde. L'effort de développement devra particulièrement prendre en compte le niveau optimal et la composition de la future flotte céphalopodière sous pavillon mauritanien ou affrétée,

mais aussi des flottes de pêche aux petits pélagiques et des flottes de pêche spécialisées. Il pourrait être utile pour la Mauritanie d'envisager l'acquisition d'une partie de la flotte européenne actuelle destinée à la pêche aux céphalopodes et à celle de certains poissons démersaux et de crustacés, avec l'aide de fonds européens destinés à la restructuration du secteur de la pêche de l'UE. Il est probable que pour encore plusieurs années, la Mauritanie continue à dépendre de l'extérieur pour les investissements, la technologie, la gestion et la commercialisation de la pêche aux petits pélagiques. Le pays devra donc évaluer comment il pourra tirer le maximum de bénéfices d'une exploitation soutenable et à long terme par des armateurs internationaux de cette ressource, comment il pourra maintenir et contrôler une présence étrangère équilibrée dans ce type de pêche, et comment il pourra développer pratiquement une capacité locale dans ce type de pêche pour le futur. La mission s'est penchée en particulier sur la façon dont la Mauritanie pourra développer des stratégies susceptibles d'assurer au pays la constitution d'une flotte performante et profitable sous pavillon national, tout en étant capable de continuer à attirer la capacité de capture étrangère nécessaire.

- Capacité institutionnelle insuffisante du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, stimulants inadéquats au financement des institutions du secteur public. Le Ministère doit encore définir complètement son rôle futur dans le secteur, et établir des priorités entre ses principales activités. Sa structure, ses procédures d'opération, sa dotation en personnel et ses ressources financières n'ont pas suivi l'évolution de la demande en matière de gestion du secteur et de développement des politiques. Il est donc indispensable que le Ministère poursuive son processus de transformation. Son rôle principal devrait évoluer pour délaisser le contrôle orienté vers la production au profit de la gestion des ressources halieutiques, de l'analyse de politiques, de la préparation des accords de pêche internationaux, de la planification sectorielle et de la gestion de prestation de services en coopération avec les consommateurs finaux et privés. Le rôle futur de la SMCP mérite également d'être clarifié. La mission a réexaminé comment les principales fonctions du Ministère pouvaient s'améliorer, et quelles étaient les étapes à prendre pour redéfinir le rôle de la SMCP. Les mécanismes de financement des activités publiques dans le secteur (surveillance, douanes, ports, recherche, SMCP) sont insuffisants, inadéquats ou trop peu stimulants pour améliorer l'efficacité. Les utilisateurs de ces services n'ont aucun moyen d'influencer l'efficacité de leur prestation. La mission propose donc de modifier les mécanismes de financement en augmentant progressivement la contribution des utilisateurs à ce financement.
- Des stratégies de commercialisation sub-optimales. Les produits halieutiques mauritaniens les plus importants (céphalopodes, petits pélagiques) sont en grande partie exportés vers des marchés uniques aux caractéristiques peu courantes, en termes soit des conditions du marché (Japon), soit des dispositifs de commercialisation (Afrique de l'Ouest). En particulier, la Mauritanie doit se montrer plus efficace dans sa commercialisation des céphalopodes sur le marché oligopole du Japon. La mission a examiné des stratégies de commercialisation susceptibles de mieux valoriser les produits mauritaniens dans le futur.
- Le rôle à long terme du secteur privé. La plupart des investissements privés dans le secteur n'ont qu'une perspective à court terme. Le secteur privé a eu des doutes quant à la capacité du gouvernement de gérer correctement le secteur et de créer un climat stable

pour les investissements. La mission a étudié les moyens de restaurer la confiance du secteur privé pour l'amener à participer à l'amélioration de certaines fonctions jusqu'ici exécutées par des services publics, et à prendre la responsabilité de fonctions du secteur public qui, dans un monde idéal, devraient être transférées au secteur privé. Il va sans dire qu'une telle participation du secteur privé pourrait renforcer sa confiance dans la soutenabilité et la viabilité du secteur, et encourager l'investissement privé.

- L'absence de crédit de pêche. La Mauritanie n'a pas un système de crédit de pêche fonctionnel. Le développement efficace de tous les aspects du secteur (capture, transformation, petite pêche, commercialisation) requiert l'accès à de nombreux produits d'intermédiation financière. La mission a exploré comment jeter les fondations d'une telle intermédiation financière.
- Une infrastructure portuaire et routière insuffisante et une mauvaise gestion portuaire. Les équipements portuaires et de transport pour la pêche industrielle et artisanale sont inadéquats. La planification et le financement de nouveaux équipements doivent être étroitement liés à d'autres développements envisagés dans le secteur, tels les conditions d'octroi de licence et les dispositions à inclure dans les accords de pêche internationaux qui obligeront tous les navires, quel que soit leur pavillon, à débarquer leurs prises dans les ports nationaux. La perception partagée par de nombreux mauritaniens est que la surveillance des activités de pêche n'a pas été très efficace et que les captures réelles dépassent de loin celles qui sont enregistrées. Il est donc important pour les autorités de prendre les mesures nécessaires pour démontrer l'efficacité du contrôle par le secteur public, notamment en obligeant tous les navires à effectuer tous leurs transbordements au port de Nouadhibou ou dans ses environs. Des considérations purement commerciales pourront également encourager une concentration des transbordements aux environs de Nouadhibou. Même si le financement des investissements nécessaires à l'accroissement de la capacité portuaire requise par les transbordements et le stockage des produits surgelés de petits pélagiques s'avère disponible, la faisabilité économique de ces travaux portuaires devrait être établie au plus tôt<sup>12</sup>. Il faut aussi insister sur la nécessité d'apporter des améliorations en profondeur à la gestion des ports et autres équipements d'infrastructure.
- Un développement de la pêche artisanale ciblée. La Mauritanie a un secteur de pêche artisanale limité mais profitable, dont la croissance est soumise à des développements en matière de capacité appropriée de transformation du poisson, d'infrastructures, de crédit, de ressources humaines, de gestion des ressources halieutiques et d'appui du secteur public. Le développement de la petite pêche devra être encouragé par des stimulants et un appui public convenables, dans le cadre d'une gestion prudente des ressources. La mission a suggéré différents moyens utilisables pour le développement d'une stratégie appropriée pour le secteur, stratégie dont l'objectif serait d'encourager une croissance plus vigoureuse mais soutenable.

---

<sup>12</sup> Selon l'étude préliminaire de faisabilité, le coût d'un nouveau port de ce type va largement dépendre de la structure du sol. Un sol rocheux entraînera une hausse importante du coût économique, et la faisabilité économique du port sur le site proposé peut être remise en question. Cependant, des solutions de remplacement (changement de site, conception) peuvent être faisables.

#### 4. LE PLAN D'ACTION PROPOSE

Le programme d'actions proposé comprend des étapes spécifiques que le gouvernement pourrait entreprendre au cours des deux prochaines années de façon à améliorer de façon substantielle la performance du secteur de la pêche. Ce programme n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il est donc possible que des actions supplémentaires soient nécessaires. Les actions proposées dans les matrices ci-dessous répondent à deux objectifs : D'une part, la mission les considère comme étant les plus urgentes, les plus aisément réalisables mais également les plus efficaces pour atteindre les cinq objectifs pratiques identifiés au chapitre précédent ; et d'autre part, ces actions apportent des solutions aux dix principaux problèmes du secteur que nous venons d'énumérer.

Les actions proposées dans le programme peuvent se regrouper en six catégories : (i) Préparation de la position de négociation mauritanienne au cours des discussions relatives aux futurs accords internationaux, (ii) changement dans les politiques sectorielles, règlements administratifs et mécanismes de financement, (iii) restructuration des institutions, (iv) préparation de plans et autres études, (v) assistance technique et (vi) investissements. De plus, dans les matrices ci-dessous, ces actions ont été ventilées en fonction des dix problèmes clés, dont les énoncés constituent les sous-titres du paragraphe 20 ci-dessus. Bien que l'utilisation de ces sous-titres puisse simplifier la présentation d'un sujet complexe, on aurait tort de croire que chacune des actions proposées ne peut agir que sur un seul problème, comme l'illustre l'exemple simple suivant : la future structure de la pêche aux céphalopodes (pavillons de la flotte céphalopodière, rôle de la pêche artisanale, type et âge des navires) sera déterminée par les facteurs suivants : le résultat des négociations en cours avec l'UE, le futur régime fiscal, la disponibilité du crédit en Mauritanie, l'efficacité des dispositifs de commercialisation des céphalopodes, et le développement de la pêche artisanale. C'est pourquoi, certaines recommandations sont assorties d'un renvoi à d'autres problèmes auxquels elles pourront également s'appliquer.

La mission est très consciente des contraintes de ressources financières et humaines auxquelles à l'heure actuelle la mise en place de tout programme d'action est soumise. Dès lors tous les efforts ont été faits pour limiter le nombre d'actions à celles qui paraissent absolument essentielles à l'heure actuelle.

##### Gestion des ressources halieutiques

**Objectif** : améliorer la recherche et la gestion des ressources halieutiques, y compris celle exploitée par la petite pêche.

**Commentaires de la mission** : les actions proposées permettront au CNROP de faire face aux problèmes les plus pressants : la surexploitation continue du stock de céphalopodes et la surexploitation potentielle du stock de petits pélagiques. Une bonne gestion de la pêche est difficile en l'absence de plans annuels de gestion, spécifiques à chaque espèce, y compris un plan pour la gestion de la petite pêche. Il faut donc que le CNROP et le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime donnent une priorité

absolue à leur préparation conjointe de tels plans, en faisant appel aux financements extérieurs et à l'assistance technique. Finalement, une grande partie du travail du CNROP ne se prête pas à un accès et à une utilisation faciles ; les programmes de travail du CNROP paraissent couvrir une gamme très large d'activités, compte tenu des ressources financières et humaines dont cet organisme dispose. Dès lors, le CNROP devrait définir un programme de base de ses publications et ajuster ses activités de recherche de façon à assurer qu'il pourra satisfaire la demande en matière de recherche, imposée par les groupes de travail internationaux, la préparation de plans de gestion par espèces, et par le programme de publications.

TABLEAU 1 : GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Objectifs	Types d'actions	Principales agences concernées	Calendrier
A.1 Mieux contrôler le niveau d'exploitation de ses ressources halieutiques, maintenir captures et stocks de poissons à des niveaux optimum, et accroître l'exploitation des espèces sous-exploitées ;	<b>Etudes/AT-</b> La Mauritanie devrait établir un groupe de travail international, composé de scientifiques et de gestionnaires de pêche du Maroc, du Sénégal et de la Mauritanie, disposant de l'appui technique de la FAO, et d'un appui financier des bailleurs de fonds bilatéraux, avec pour mandat de coordonner de façon conjointe la recherche et la préparation de plans de gestion des ressources en céphalopodes pour l'ensemble de la région <sup>13</sup> .	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; CNROP	A finir pour mars 2002
A.2 voir A.1	<b>Etudes/AT-</b> Le groupe de travail scientifique international déjà mis en place pour les petits pélagiques dans la région avec l'appui de la FAO, devrait réévaluer le niveau admissible d'exploitation des ressources en petits pélagiques de la région, sur la base des informations disponibles à l'heure actuelle, et d'un examen de la soutenabilité des niveaux actuels d'exploitation et de leur adéquation. Le groupe de travail pourrait assister, pour le compte du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, la préparation des plans annuels de gestion pour les petits pélagiques de la ZEE mauritanienne.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; CNROP	A finir pour décembre 2002
A.3 Améliorer la performance des principales institutions publiques et privées, et fournir les infrastructures essentielles à des coûts raisonnables.	<b>Restructuration institutionnelle/AT-</b> Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime devrait (avec assistance extérieure) renforcer et accroître les financements du département responsable pour préparation annuelle des plans de gestion de pêche pour les principales espèces. Le CNROP devrait accorder la plus haute priorité à toutes les activités susceptibles de contribuer à la préparation de ces plans et les doter des ressources budgétaires suffisantes.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; CNROP	Première phase à finir pour mars 2002
A.4 voir A.3	<b>Restructuration institutionnelle</b> – le CNROP doit préparer une liste des publications annuelles et	CNROP	A finir pour décembre

<sup>13</sup> Il semble que le Japon soit prêt à appuyer la préparation d'un premier plan de gestion.

<b>Objectifs</b>	<b>Types d'actions</b>	<b>Principales agences concernées</b>	<b>Calendrier</b>
	trimestrielles qu'il est obligé de publier pour sauvegarder son financement par le FSP (voir E.5 pour les détails du FSP).		2001.

## **B. Accords de pêche.**

**Objectif :** mieux contrôler le niveau d'exploitation des ressources halieutiques mauritaniennes ; accroître la part mauritanienne des captures.

**Commentaires :** les accords de pêche pèsent d'un poids important sur la capacité de la Mauritanie de gérer de façon soutenable ses ressources halieutiques, de contrôler les opérations des navires étrangers, de contrôler ses recettes d'exportation, d'obtenir une assistance financière et autre assistance nécessaire à son développement, et d'exploiter ses propres infrastructures portuaires et industries de service. L'accord de pêche avec l'UE vient d'être renégocié, et l'accord avec la Hollande doit être renégocié sous peu. Les négociations où la position mauritanienne sera particulièrement critique concernent l'exploitation des ressources en céphalopodes par les navires battant pavillon des pays membres de l'UE, et la surexploitation potentielle des ressources en petits pélagiques. Il faut donc que la Mauritanie maintienne le contrôle sur les activités de gestion des ressources de façon à éviter toute surexploitation. Un de ses principaux objectifs sera de réduire progressivement les captures de l'UE en céphalopodes, qui concurrencent directement les captures mauritaniennes sur des marchés clés, et d'utiliser à cet effet des rencontres annuelles scientifiques prévues dans le cadre de l'accord UE récemment négocié. Dans le contexte d'une stratégie de préparation des négociations du prochain accord EU, la Mauritanie devrait se préparer à reconstruire sa flotte de pêche (voir D.1), en acquérant une partie du surplus de la flotte céphalopodière sous pavillon des pays membres de l'UE. Cette acquisition pourrait se réaliser en utilisant l'appui financier que l'UE pourrait mettre à disposition au cours des deux prochaines années pour la restructuration de son propre secteur de la pêche. Finalement, la Mauritanie pourrait utiliser des accords de pêche existants et futurs comme principal véhicule pour rechercher des appuis sous forme de projets d'investissements et d'assistance technique, projets contenus dans son programme de mise en œuvre et de développement de la pêche (voir I.1). A cause de l'importance de cette question, il serait judicieux pour la Mauritanie d'entamer les négociations du prochain accord avec l'UE aussitôt que possible, et bien avant 2005.

TABLEAU 2 : ACCORDS DE PÊCHE

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
<p>B.1 Augmenter progressivement la part des captures par les navires sous pavillon mauritanien ou affrétés par des nationaux, et appuyer les technologies de captures et de transformation qui optimisent la valeur ajoutée locale.</p>	<p><b>Négociations-</b> Pour les futures négociations d'un accord de pêche avec l'Union Européenne, la Mauritanie devrait avoir pour objectif une réduction de 25% de la flotte de pêche céphalopodière de l'UE au cours de la première année. La flotte de l'UE pourrait être réduite davantage chaque année et la pêche aux céphalopodes par les navires de l'UE pourrait être complètement éliminée pour la dernière année de l'accord.</p>	<p>Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances</p>	<p>A finir pour 2005</p>
<p><b>B.2 MEILLEUR CONTRÔLE DU NIVEAU D'EXPLOITATION DE SES RESSOURCES HALIEUTIQUES, MAINTENIR LES CAPTURES ET LES INVENTAIRES DE POISSON À DES NIVEAUX OPTIMAUX, ET AUGMENTER L'EXPLOITATION DES ESPÈCES SOUS-EXPLOITÉES.</b></p>	<p><b>Négociations/AT-</b> Jusqu'à ce que des plans pour la gestion des stocks de petits pélagiques deviennent disponibles, la Mauritanie pourrait au cours de ces négociations avec l'UE et la Hollande limiter les captures totales de petits pélagiques à 500.000 par an en maintenant le nombre total de licences aux niveaux actuels et en ayant le droit et les instruments pour clôturer progressivement cette pêche lorsque les niveaux totaux de captures se rapprocheront de 500.000 tonnes.</p>	<p>Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances</p>	<p>Voir A.2</p>
<p>B.3 Augmenter progressivement la part des captures par les navires sous pavillon mauritanien ou affrétés par des nationaux, et appuyer les technologies de captures et de transformation qui optimisent la valeur ajoutée locale.</p>	<p><b>Négociation/ Politiques</b> – Au cours des négociations avec l'Union Européenne et la Hollande pour la conclusion de nouveaux accords de pêche, la Mauritanie pourrait requérir que l'octroi des licences pour tous les bateaux sous pavillon d'un pays membre de l'UE pêchant les céphalopodes, les petits pélagiques, les poissons démersaux et les crustacés soit soumis à l'obligation pour ces bateaux de transborder leurs captures au port de Nouadhibou ou dans ses environs de façon à faciliter une surveillance effective par la Mauritanie et le contrôle de ses douanes. En fait, toute licence pour tout navire (y compris les licences libres) devrait être assortie de la même obligation.</p>	<p>Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances</p>	<p>A finir pour décembre 2005</p>

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
B.4 voir B.3	<p><b>NÉGOCIATIONS/ POLITIQUES – AU COURS DES FUTURES NÉGOCIATIONS AVEC L'UE, LA MAURITANIE POURRAIT RECHERCHER DES DISPOSITIONS QUI TRANSFÉRERAIENT CERTAINS DES CHALUTIERS RÉFRIGÉRÉS DE L'UE À LA MAURITANIE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DES PÊCHES EUROPÉENNES DE L'UE. CECI PERMETTRAIT À LA MAURITANIE DE PÊCHER AU CHALUT DANS DES EAUX PLUS PROFONDES POUR LES CÉPHALOPODES APRÈS LE RETRAIT TOTAL DE LA FLOTTE SOUS PAVILLON DES PAYS MEMBRES DE L'UE. LE NOMBRE DE CHALUTIERS, LEUR CAPACITÉ, LES CONDITIONS DE TRANSBORDEMENT ET LA COMPOSITION DE LEURS ÉQUIPAGES AINSI QUE LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES SONT À PRÉCISER PAR UN GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL (VOIR ÉGALEMENT D.1)</b></p>	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances	A finir pour décembre 2005
B.5 Mieux contrôler le niveau d'exploitation de ses ressources halieutiques, maintenir les captures et les stocks de poissons à des niveaux optimaux, et augmenter les exploitations des espèces sous-exploitées ;	<p><b>Négociations –</b> Dans l'accord de pêche qui sera conclu avec l'UE, il conviendra de prévoir des références explicites au respect des zones de pêche précises, récemment établies par la Mauritanie ; de protéger la zone côtière de la pêche industrielle.</p>	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	A finir pour décembre 2005
B.6 Améliorer la performance des principales institutions publiques et privées, et fournir l'infrastructure essentielle à des coûts raisonnables.	<p><b>Négociations –</b> le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime devrait préparer un programme de mise en œuvre et de développement de la pêche sur cinq ans (voir I.1). De manière idéale, le plan pourrait être présenté aux bailleurs de fonds potentiels pour commentaires, de façon à rechercher leur soutien. Au cours des négociations des futurs accords de pêche et dans leurs discussions avec les bailleurs de fonds, le Ministère devait rechercher le financement de composantes spécifiques de ce programme.</p>	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances	Voir I.1



### C. Le régime fiscal.

**Objectif** : améliorer le cadre des stimulants

**Commentaires** : le régime actuel des licences, taxes et redevances diverses a augmenté de façon substantielle l'imposition fiscale du secteur de la pêche, mais a comme effet pervers d'encourager la transformation du poisson à bord des bateaux. A présent, le gouvernement ne dispose pas de mécanismes lui permettant d'évaluer de façon systématique la performance économique réelle du secteur, et l'impact du régime fiscal et des règlements en matière d'octroi de licences. La détermination du niveau des droits et taxes est une question complexe car la législation fiscale affecte tous les secteurs de l'économie. Dès lors, il apparaît essentiel que le gouvernement donne la priorité à une étude approfondie (pilotee de façon conjointe par le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, peut être avec l'appui d'une assistance technique extérieure) qui analysera l'impact du régime actuel des licences et des taxes sur le secteur et recommandera de futurs ajustements.

TABLEAU 3 : LE RÉGIME FISCAL

Objectifs	Type d'Action	Principales agences concernées	calendrier
C.1 Améliorer le cadre de stimulants des politiques nationales, réglementations, taxes et du crédit privé ;	<b>Restructuration institutionnelle/TA</b> Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime devrait au plutôt renforcer son département responsable pour les études financières et économiques. Il devrait rechercher un appui financier et une assistance technique pour mettre à jour l'étude des coûts et bénéfices du secteur de la pêche de 1998, et en coopération avec le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, mettre immédiatement en chantier un examen de l'impact de toutes les taxes, droits et autres redevances administratives actuelles imposées au secteur. Cette revue devrait permettre aussi de mettre au point des directives pour l'ajustement des taxes et redevances dans le futur (voir E.5 pour les détails du remplacement de la taxe statistique).	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances ; Ministère des Affaires Economiques et Développement	A terminer pour décembre 2002

#### **D. Développement de la flotte de pêche.**

**Objectif :** augmenter la part des captures effectuées par les navires sous pavillon mauritanien.

**Commentaires :** Les bateaux de pêche industriels battant pavillon mauritanien sont le plus souvent anciens et obsolètes, alors que les flottes sous pavillons étrangers comprennent certains des bateaux les plus grands et les plus sophistiqués dans le monde. Le développement de la flotte est un problème critique pour la Mauritanie. Le pays a besoin de reconstruire sa flotte de pêche aux céphalopodes et autres poissons démersaux. Il doit également commencer à se construire une flotte de pêche aux crustacés, et développer sa flotte artisanale destinée à la petite pêche. Il faut aussi noter que la Mauritanie dépend complètement de l'étranger en matière de technologie, de gestion et de commercialisation pour l'exploitation des stocks de petits pélagiques. Il faut souligner l'importance du développement d'une stratégie pour la flotte céphalopodière, notamment si la présence des bateaux sous pavillon des pays membres de l'UE va se réduire au cours du temps (voir B.1). Il sera important de faire intervenir conjointement le secteur privé, l'industrie de transformation et le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime dans la mise au point de cette stratégie. En outre, le Ministère doit également développer une stratégie à long terme pour l'exploitation des ressources en petits pélagiques, et réexaminer les aspects politiques, techniques, économiques et commerciaux de la dépendance à long terme d'une flotte unique étrangère, et la faisabilité pratique de commencer des opérations de pêche de ce type sous pavillon national.

TABLEAU 4 : DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE DE PÊCHE

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
D.1 Augmenter progressivement la part des captures par les navires sous pavillon mauritanien ou affrétés par des nationaux, et appuyer les technologies de captures et de transformation qui optimisent la valeur ajoutée locale.	<b>Études/AT</b> – la Mauritanie devrait créer un petit groupe de travail, appuyé par de l'Assistance Technique, qui entreprendrait une évaluation économique et technique du développement optimal de la flotte battant pavillon mauritanien ou affrété par la Mauritanie, en termes du nombre et des types de navires, de leur origine, et de la nature des affrètements futurs et d'autres dispositifs financiers (voir également B.4) <sup>14</sup> .	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Fédération Nationale des Pêches	A finir pour décembre 2002
D.2 voir D.1	<b>Études/AT</b> – le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime devra exécuter une étude de stratégie et de politique, avec une assistance extérieure, destinée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluer les bénéfices et risques politiques et économiques de scénario futurs</li> <li>▪ Développer une stratégie destinée à maximiser la participation mauritanienne dans ce type de pêche et dans son contrôle</li> </ul>	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Fédération Nationale des Pêches	A finir pour décembre 2002
D.3 voir D.1	<b>AT/Investissement</b> – exécuter un projet test dans le but d'évaluer la faisabilité des technologies de pêche ou de transformation, opérées par des nationaux, selon les recommandations de l'étude mentionnée ci-dessus <sup>15</sup> .	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Secteur privé	A finir pour 2006

### **E. Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime et la SMCP.**

**Objectif :** améliorer la performance institutionnelle du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime et de la SMCP.

**Commentaires :** Le bon fonctionnement du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime est indispensable à une bonne gestion du secteur de la pêche en Mauritanie. Ce

<sup>14</sup> La Mauritanie pourrait chercher à retenir les services d'un consultant indépendant et possédant une grande expérience en matière d'armement de pêche pour aider à l'évaluation technique et économique des options de renouvellement de la flotte et fournir des conseils sur les meilleurs moyens d'assurer le financement de ce renouvellement.

<sup>15</sup> La Norvège et la FAO pourraient donner leur appui à cette activité pilote.

Ministère doit encore terminer la définition de son rôle futur dans le secteur, et ajuster en conséquence ses financements, sa dotation en personnel et ses procédures opérationnelles (voir section G pour commentaires sur l'évolution de la relation de ce ministère avec le secteur privé). Il faut que le Ministère renforce trois fonctions principales. *Tout d'abord*, il a besoin de développer de façon substantielle sa capacité d'élaborer des politiques pour le secteur, de préparer les positions à adopter par la Mauritanie au cours des négociations des futurs accords internationaux, d'évaluer de façon régulière la performance économique du secteur, d'exécuter des études stratégiques spéciales, et d'effectuer la planification du développement et l'évaluation des investissements. *Deuxièmement*, il doit renforcer sa capacité de gestion des ressources, et en particulier préparer des plans de gestions annuels, et surveiller leur mise en œuvre, en coopération étroite avec le CNROP et la *Délégation*. *Troisièmement*, il doit renforcer sa capacité de gestion de sa propre administration (activités d'octroi de licences, responsabilités administratives courantes, évaluation de la performance du CNROP, surveillance, douanes, SMCP et des ports). Les tâches supplémentaires à effectuer par le Ministère sont détaillées dans les recommandations A.3, B.6, C.1, D.1 et D.2. Elles sont essentiellement destinées à l'exécution des trois fonctions principales ci-dessus. La façon la plus efficace pour le Ministère de restructurer son opération serait de rechercher l'assistance d'un cabinet d'organisation et de gestion, spécialisé dans la réorganisation des institutions publiques. Le cabinet retenu pourrait aider à la conception et à la mise en œuvre sur le terrain du programme, et avec le temps, aider à créer un service d'évaluation au sein du ministère qui prendrait le relais et continuerait la surveillance et l'amélioration des performances du Ministère.

La **SMCP** a joué un rôle important dans le secteur dans le passé, mais sa fonction centrale (commercialisation) a récemment été reprise par le secteur privé. Son rôle futur doit donc être redéfini. La mission a cru comprendre qu'une étude est prévue pour réexaminer le rôle actuel et futur de la SMCP, étude que la France pourrait financer. L'étude devrait particulièrement se pencher sur le rôle actuel de la SMCP dans la commercialisation des poissons démersaux, la collecte des taxes, la collecte des statistiques et la surveillance des devises étrangères. Ces fonctions seront toujours nécessaires dans le futur. Elle devrait aussi examiner dans quelle mesure ces fonctions peuvent être transférées en toute sécurité au secteur privé, aux douanes et/ou au Ministère des Finances, au Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ainsi qu'à la Banque Centrale. **Financement des services publics essentiels.** Les activités des services publics dans le secteur (surveillance, douanes, ports, recherche) sont à l'heure actuelle financées à partir du budget national, et bénéficient également d'une aide extérieure. On notera que de plus en plus de pays laissent au secteur privé le soin de financer directement ces services, du moins en partie. L'avantage d'un tel mécanisme est double : Il force le service public à faire preuve de discipline et il démontre au secteur privé que la prestation des services publics essentiels a un coût. La Mauritanie devrait aussi envisager d'abolir la taxe statistique pour toutes les activités de pêche. Elle pourrait être remplacée par une redevance, à payer par le secteur privé par exemple aux services des douanes et destinée au financement des opérations du Fonds des Services de Pêche (FSP). Le FSP financerait une partie des activités de base du CNROP, les activités de surveillance de la Délégation, les services de douanes de pêche, et la préparation des plans de gestion annuels par le CNROP et le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Le FSP pourrait

fonctionner sous la tutelle du Ministère des Finances. Cependant ses activités seraient exécutées sous la direction d'un conseil d'administration spécial, à nommer par le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Au départ, le FSP ne serait en mesure de ne financer qu'une partie des coûts de fonctionnement de ces différents services. Mais avec le temps, cette contribution pourrait progressivement augmenter (grâce entre autres à l'augmentation des recettes d'exportation) de façon à réduire les subventions publiques pour le fonctionnement de ces services.

TABEAU 5 : LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME ET LA SMCP

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	Calendrier
E.1 Améliorer la performance des principales institutions publiques et privées, et fournir l'infrastructure essentielle à des coûts raisonnables.	<b>Restructuration institutionnelle / AT</b> – le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime devrait, avec l'assistance d'un cabinet d'organisation et de gestion, évaluer ses besoins en personnel, institutionnels, réglementaires et financiers pour exécuter de façon adéquate ses principales fonctions telles qu'elles ont été décrites dans les commentaires ci-dessus.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances	A terminé pour juin 2002
E.2. voir E.1	<b>Restructuration institutionnelle / AT</b> – Avec l'assistance d'un cabinet d'organisation et de gestion, le Ministère pourra chercher à mettre en œuvre les recommandations de l'étude effectuée au titre de E.1.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	A terminer pour juin 2003
E.3 voir E.1	<b>Restructuration institutionnelle / AT</b> – Le Ministère devrait créer un service d'évaluation interne, dépendant du directeur du Ministère et ayant pour responsabilité la revue de toutes les activités du Ministère, de l'institut de recherche, des activités de surveillance et des autorités du port de Nouadhibou.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	A terminer pour juin 2002
E.4 voir E.1	<b>Politiques / Restructuration institutionnelle / AT</b> – Evaluer les responsabilités actuelles et futures de la SMCP, et voir dans quelle mesure elles pourraient être exécutées plus efficacement par d'autres institutions <sup>16</sup> .	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances ; SMCP	A terminer pour juin 2002

<sup>16</sup> La France pourrait fournir son appui à cette évaluation de la SMCP.

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	Calendrier
E.5 voir E.1	<b>Restructuration institutionnelle / Politiques</b> – remplacer la taxe statistique imposée au secteur de la pêche par une redevance administrative qui financerait le fonds de Service des Pêches (FSP). Le FSP financerait une part des budgets annuels de l'Institut de recherche du CNROP, les fonctions de surveillance de la délégation, les activités de pêche, des douanes et la préparation des plans annuels de gestion par le CNROP et le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Les opérations financières courantes du FSP seraient effectuées par le Ministère des Finances. Cependant l'affectation annuelle des fonds du FSP serait décidée par un conseil d'administration spécial du FSP, dont les membres seront nommés par le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime et comprendront des représentants du CNROP, de la délégation, des douanes, de la Fédération des Pêches et du Ministère.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances ; Banque Centrale	A terminer pour décembre 2002

## **F. Marchés de poisson.**

**Objectif :** augmenter la valeur des produits halieutiques exportés.

**Commentaires :** Les plus importants produits halieutiques mauritaniens (céphalopodes, petits pélagiques) sont pour la plupart exportés vers des marchés uniques et peu habituels en termes de leurs conditions de marché (Japon) ou des dispositions de commercialisation (Afrique de l'Ouest). Pour s'implanter de façon efficace sur le marché des céphalopodes japonais, la Mauritanie devrait envisager de développer une stratégie de commercialisation conjointe avec le Maroc. De façon similaire, la Mauritanie pourrait explorer des solutions de remplacement aux canaux de commercialisation actuels des blocks surgelés de petits pélagiques vers l'Afrique de l'Ouest.

TABLEAU 6 : MARCHÉS DE POISSON

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
F.1 Augmenter la valeur obtenue des produits halieutiques exportés.	<b>Politiques / AT</b> – La Mauritanie devrait établir un petit groupe de travail à très haut niveau pour négocier avec le Maroc une stratégie et un mode d'opération pour la commercialisation conjointe des poulpes sur le marché japonais. Ce groupe de travail pourrait rechercher des assistances extérieures pour la conception d'une telle stratégie et pour faire effectuer des recherches sur la structure du marché japonais.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Affaires Etrangères	A terminer pour juin 2002
F.2 voir F.1	<b>Politiques / AT</b> – La Mauritanie devrait également commencer à étudier des solutions de remplacement des mécanismes actuels de commercialisation des blocks surgelés de petits pélagiques en Afrique de l'Ouest.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	A terminer pour décembre 2002

### G. Le rôle du secteur privé.

**Objectif :** améliorer la performance des principales institutions publiques et privées

**Commentaires :** La plupart des investissements privés dans le secteur sont limités au court terme. Le secteur privé n'était pas convaincu que le gouvernement était capable de gérer le secteur de la pêche et de créer un climat stable pour l'investissement. La participation privée à la gestion du secteur a donc été très modeste. Pour convaincre le secteur privé que les institutions publiques ont un rôle important à jouer dans le secteur, il va falloir changer le caractère de la relation entre le secteur public et le secteur privé. Dans le passé, le secteur public avait pour principal objectif le contrôle du secteur (ce qui était compréhensible vu les intérêts étrangers très importants dans ce secteur). Il participait à la production et à la commercialisation, créait des infrastructures et redistribuait les bénéfices du secteur à certains groupes privés et individus spécifiques, ainsi qu'au gouvernement. Or dans l'avenir, ce rôle du gouvernement est appelé à évoluer, laissant de plus en plus au secteur privé le soin de décider des investissements, et travaillant à orienter le développement plus au travers de mesures indirectes, comme l'élaboration des politiques et l'institution d'un cadre fiscal et réglementaire. Il va également rechercher plus d'efficacité dans les tâches qu'il entreprend et les services qu'il rend. Mais pour piloter avec succès le développement du secteur et avoir un service public plus efficace, le gouvernement devra maintenir un dialogue ouvert avec le secteur privé sur de nombreuses décisions qu'il aura à prendre. Il devra rechercher la participation privée dans les décisions d'investissement importantes mais aussi dans le financement et la prestation de certains services du secteur, telles la recherche, la surveillance et la gestion portuaire (voir E.5). Il pourrait même consulter le secteur privé pour renforcer sa formulation de politiques et sa préparation des plans annuels de gestion.

La Mauritanie a l'avantage d'avoir un secteur privé bien organisé. Il serait donc judicieux pour le secteur public d'utiliser cet atout à son avantage.

TABLEAU 7 : LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	Calendrier
G.1 améliorer la performance des principales institutions publiques et privées, et fournir les infrastructures essentielles à des coûts raisonnables	<b>Institutions /AT</b> - Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime et la Fédération des Pêches devront nommer conjointement un petit groupe de travail à haut niveau pour examiner l'état relations de travail entre le Ministère et le secteur privé et définir leur évolution future, et pour identifier des domaines spécifiques de collaboration. Ce groupe de travail pourrait visiter deux pays où les relations entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la pêche sont particulièrement fructueuses, tels la Hollande et le Canada.	Fédération des Pêches ; Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	A terminer pour juin 2002
G.2 voir G.1	<b>Institutions / Politiques</b> – Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime et la Fédération des Pêches devraient appuyer conjointement des activités susceptibles de promouvoir des produits halieutiques mauritaniens à l'étranger, selon les recommandations du groupe de travail ci-dessus.	Fédération des Pêches ; Ministère des Finances	A terminer pour juin 2002

## H. Crédit de pêche.

**Objectif :** Améliorer le cadre de stimulants du secteur

**Commentaires :** La Mauritanie n'a pas de système de crédit de pêche opérationnel. Le crédit est difficilement disponible et les taux d'intérêt sont prohibitifs. Or les activités de pêche ont besoin de crédit, notamment pour de nouveaux investissements, mais également pour financer les campagnes de pêche, les activités de transformation et la commercialisation. Dans les circonstances actuelles, il pourrait ne pas être possible de faire évoluer suffisamment le système bancaire actuel et faire jouer aux banques qui opèrent à l'heure actuelle dans le pays un rôle majeur dans le secteur. En l'absence d'une présence du secteur bancaire existant, il peut être préférable de créer un projet de crédit sur une base pilote, avec l'assistance des bailleurs de fonds étrangers et des banques privées, pour amorcer les opérations de prêts dans le secteur, en se consacrant au départ uniquement sur des prêts en devises. Une telle opération pilote, si elle s'avère réussie, pourrait s'étendre par la suite, et éventuellement s'intégrer au système bancaire existant ou devenir une banque séparée. Le développement de pêche artisanale est pratiquement impossible sans crédit. En Mauritanie, un tel crédit est fourni par les usines de transformation de poissons et les fournisseurs. Dans un monde idéal, il pourrait être

fourni par une banque coopérative<sup>17</sup>. Mais au départ, le crédit pour la petite pêche pourrait se faire au travers d'un projet de crédit à la pêche artisanale, également envisagé sur une base pilote.

TABLEAU 8 : CRÉDIT DE PÊCHE

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
H.1 Améliorer le cadre incitatif des politiques publiques, réglementations, taxes et crédit privé	<b>Institutions / AT</b> – Avec l'appui des bailleurs de fonds étrangers et de banques privées étrangères, explorer la possibilité de créer deux projets de crédit sur une base pilote, l'un destiné aux pêcheries industrielles et l'autre aux pêcheries artisanales. Ces programmes pilotes pourraient au départ avoir pour agence d'exécution la Fédération des Pêches. L'évaluation de leurs résultats permettra de décider d'une extension ou d'un ajustement du mécanisme.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Finances ; Banque Centrale ; Fédération Nationale des Pêches	Finir la conception du programme pilote pour juin 2002 ; Opérer le programme pilote pour au moins 5 ans.

### Infrastructure.

**Objectif :** Fournir l'infrastructure essentielle à des coûts raisonnables.

**Commentaires :** Les installations portuaires et de transport existantes pour la pêche industrielle et artisanale sont inadéquates. La planification et le financement des nouveaux équipements doivent se faire en liaison étroite avec les autres développements dans le secteur, par exemple les obligations futures faites aux navires nationaux et étrangers d'effectuer tous les transbordements aux environs de Nouadhibou, et les plans pour la modernisation de la flotte nationale. Le Programme de Développement des Pêcheries permettra au Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime de planifier ses propres activités et d'attirer en temps utile des financements extérieurs. Les grandes options en matière d'infrastructure sont soit une extension du port de pêche actuel de

<sup>17</sup> L'expérience d'autres pays qui ont mis en place des systèmes de crédit pour la pêche artisanale (Yémen, Inde, Maldives, Indonésie, Chine) démontre que pour réussir, un système de crédit pour la pêche artisanale doit être idéalement opéré par une banque coopérative et satisfaire à plusieurs conditions : (i) la part du volume de prêts pour la pêche artisanale du volume total de prêt ne peut pas être inférieure à 10 % ; (ii) les chargés de prêts responsables des crédits de pêche doivent recevoir une formation spéciale ; (iii) les chargés de prêts doivent « aller au village » plutôt que de faire venir les pêcheurs dans les agences bancaires ; (iv) le re-paiement des prêts de pêche doit être soumis à des garanties croisées par au moins six autres pêcheurs et par des membres éminents de la communauté ; et/ou (v) le re-paiement du prêt doit être effectué par le transformateur du poisson qui achète la plus grande partie de la pêche de l'emprunteur. Les schémas de crédit de pêche industrielle ont souvent mal marché, parce que la plupart des institutions de crédit sont rarement capables de trouver les mesures appropriées à des situations aux risques relativement élevés. Dans la situation mauritanienne, tout schéma de crédit pour la pêche industrielle devra : (a) ne fournir de crédit qu'en dollars EU ; (b) financer moins de 60 % de la valeur marchande raisonnable du navire ; (c) insister sur des dispositifs légaux appropriés pour utiliser le navire comme garantie de prêt – autorisant le fournisseur du prêt à obtenir la sécurité avec moins de contrainte légale en cas de mauvais re-paiement ; et (d) utiliser des conditions de remboursement souple liées aux saisons de pêche et à l'évolution des prix sur le marché mondiale.)

Nouadhibou, soit la construction d'un port séparé pour les petits pélagiques, soit encore la combinaison de ces deux options. La tâche prioritaire est donc d'évaluer chacune de ces options sur le plan technique et économique pour aider la décision. La construction d'un port de pêche à Nouakchott est également une option envisageable dans le futur. La construction de la route Nouadhibou-Nouakchott est également envisageable, car elle servirait à la fois au développement des pêches artisanales, et dans l'attente de la construction éventuelle d'un port de pêche séparé à Nouakchott, au transport des poissons entre Nouakchott et Nouadhibou. Les ports de pêche, à cause de leur caractère hybride, requièrent une gestion à la fois soigneuse et efficace. La mission recommande donc de confier la gestion du port existant et du (des) nouveau(x) port(s) de Nouadhibou à des professionnels de la gestion portuaire qualifiés au travers d'un contrat de gestion.

TABLEAU 9 : INFRASTRUCTURE

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
I.1 Améliorer la performance des principales institutions publiques et privées et fournir l'infrastructure essentielle à des coûts raisonnables.	<b>Etudes / AT</b> – Le Ministère aura à préparer (avec une assistance technique extérieure) un programme de mise en œuvre de développement des pêches sur 5 ans (voir B.6) reflétant la stratégie sectorielle récemment complétée. Le plan doit évaluer tous les projets d'investissement (ainsi que l'assistance technique qui leur est associée et les autres tâches de développement du ministère, avec ou sans financements extérieurs), et les assortir d'un calendrier d'exécution et de financement. Il doit aussi inclure des évaluations économiques détaillées de ces projets ainsi que des budgets annuels de développement, mis à jour chaque année. Armé d'un tel programme, le Ministère pourra alors solliciter l'appui des agences d'aide au développement des pays impliqués dans la pêche en Mauritanie.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Travaux Publics	A TERMINER POUR DÉCEMBRE 2002
I.2 voir I.1	<b>Investissement</b> – Les investissements prioritaires sont : (i) une expansion limitée du port de pêche existant de Nouadhibou, approfondissement du chenal d'accès et élimination de 60 épaves ; et/ou (ii) construction de la route Nouadhibou-Nouakchott ; et (iii) construction d'une capacité portuaire à Nouadhibou destiné à traiter les petits pélagiques.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Travaux Publics	A terminer pour décembre 2005
I.3 Voir I.1	<b>Investissement / Etudes</b> – Evaluation technique et économique de la faisabilité de la construction d'un nouveau port de pêche à Nouakchott dans le futur de façon à desservir plusieurs pêcheries côtières et artisanales.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Ministère des Travaux Publics	Pour 2003
I.4 voir I.1	<b>Institutions</b> – Confier les responsabilités de gestion portuaire à une équipe de gestionnaires portuaires professionnels dont les activités obéiront à un contrat de gestion.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Port de Nouadhibou	Pour juin 2002

## **J. Développement de la pêche artisanale.**

**Objectif :** Accroître le rôle des navires nationaux, et augmenter la valeur ajoutée locale.

**Commentaires :** La Mauritanie possède une pêche artisanale de petite taille mais profitable dont la croissance n'est pas possible sans des mesures appropriées de gestion des ressources halieutiques, sans infrastructures routières et de débarquement pour le poisson. En plus son développement impliquera l'accès au crédit et à la technologie, le développement des ressources humaines, une capacité de transformation du poisson et une politique nationale résolument engagée envers le développement de la pêche artisanale. Ce dernier demande donc une stratégie à long terme, non seulement pour guider l'appui public aux activités d'investissement et d'assistance technique, mais aussi pour définir le rôle des pêcheries artisanales vis-à-vis du développement des pêcheries industrielles. L'engagement du secteur public pour le développement des pêcheries artisanales doit se traduire en choix financiers et politiques. Pour programmer l'appui public aux pêcheries artisanales et côtières, il est urgent de disposer d'une stratégie et d'un plan pour sa mise en œuvre. Pour assurer l'engagement à long terme du secteur public et privé au développement de la pêche artisanale, le Conseil Consultatif de la petite pêche devrait être réactivé, avec de nouveaux membres, un budget adéquat et des Termes de Référence lui donnant mandat d'évaluer (i) les progrès annuels dans le sous secteur ; (ii) la bonne tenue des plans de mise en œuvre de la stratégie de développement ; (iii) les progrès réalisés par les projets individuels indispensables au développement du secteur. L'innovation technologique et le développement des ressources humaines sont des éléments essentiels à l'essor des pêcheries artisanales. Un nouveau programme est nécessaire qui testera de nouvelles technologies et fournira la formation et l'appui technique aux pêcheurs tout au long de la côte. Son développement pourrait être l'objet d'un effort conjoint de l'Ecole des Pêches et de la Fédération des Pêches, et pourrait être au départ appuyé par une assistance technique étrangère.

TABLEAU 10 : DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE

Objectifs	Type d'action	Principales agences concernées	calendrier
J.1	<b>Études</b> – Développement d'une stratégie de développement à long terme pour la pêche côtière et artisanale, et de plans d'investissement et de mise en œuvre d'une assistance technique sur 5 ans <sup>18</sup> .	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Fédération Nationale des Pêches	Commencer après la réactivation du conseil consultatif pour les pêcheries à petite échelle (voir J.3)
J.2	<b>Études / AT</b> – Création d'un centre de développement de technologie de pêche supporté au départ par l'aide internationale, et rattaché à l'École de Pêche. Il serait géré de façon conjointe par l'École et la Fédération Nationale des Pêches et travaillerait directement avec les entrepreneurs du secteur privé et les usines de transformation pour aider au développement de nouvelles technologies de pêches et pour aider le secteur privé à tester cette technologie dans la pêche artisanale et côtière <sup>19</sup> . La création de ce centre pourrait également former la base d'un programme de développement de ressources humaines ciblant de façon spécifique les pêcheurs artisanaux	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime ; Fédération Nationale des Pêches ; École de Pêche ; Compagnies privées	5 ans minimum
J.3	<b>Politiques</b> – Réactivation du Conseil Consultatif de la Petite Pêche, comptant parmi ses membres la Fédération des pêcheurs, des représentants des usines de transformation et des scientifiques, afin de conseiller le Ministère en matière de développement de la pêche artisanale et côtière et de produire des rapports d'évaluation périodiques sur les progrès réalisés.	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	Pour Juin 2002

<sup>18</sup> Ces plans de mise en œuvre pourront évaluer la faisabilité technique et financière des projets d'investissement et d'AT, et affecter une priorité aux activités suivantes:

- Conception, financement et mise en œuvre des futurs systèmes de gestion des zones côtières ;
- Conception, programmation, financement et construction des infrastructures ;
- Mise en œuvre d'études biologiques, économiques et sociales spécifiques ;
- Conception et financement de programmes d'enseignement scolaire, d'éducation professionnelle, d'éducation continue et de formation dans les communautés côtières ;
- Conception, essais et production de navires et équipements de pêche, existants ou nouvellement mis sur le marché ;
- Conception, test, financement et mise en œuvre de prototypes de systèmes de crédit à destination des communautés de pêcheurs ;
- Conception, financement et mise en œuvre d'initiatives spécifiques dans le domaine de la surveillance et du contrôle ;
- Financement et prestation des services publics courants auprès des communautés côtières.

Le plan de mise en œuvre doit inclure les projets d'infrastructures déjà inscrits, qui peuvent bénéficier d'appui financier du Japon (deux villages de pêcheurs), de la Banque Africaine de Développement (quatre villages) et de l'Espagne (un village).

<sup>19</sup> La Norvège et la FAO fournissent déjà un appui à une activité pilote destinée aux petits poissons pélagiques.

## ANNEX

### La filiere peche<sup>20</sup>

La Mauritanie a des eaux poissonneuses parmi les plus riches du monde<sup>21</sup>. La Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEM)<sup>22</sup> de 230 000 km<sup>2</sup> offre, en effet, un potentiel de captures se situant entre 0.9 millions et 1,3 millions de tonnes, exploitée actuellement à hauteur de 50% et comprenant:

les céphalopodes (poulpes (très recherchés), calamars, seiche: 50,000 - 65 000 t) ;  
les poissons de fonds ou démersaux (soles, dorades, rougets, capitaines, mérours appelés localement thiofs: 110 000 - 132 000t);  
les crustacés (crevettes, langoustes: 5 000 - 7 000t);  
les poissons de surface ou pélagiques très abondants dans les eaux mauritaniennes (sardines, sardinelles, chinchards, mulets, maquereaux: 500,000 – 700,000t);  
les thonidés (20 000 – 30 000t).

### Deux types de peche: peche industrielle et peche artisanale

Cues ressources sent exploiter par due types de flutes:

One flotilla semi-industrially ET industrially national ET étagère compose de halters glaciers our congealers penchant suit les specs pedagogues cottiers suit les specs demurrals ET auras cephalopods (pulpes).

Le tableau suivant donne la structure de la pêche industrielle

**Tableau 3A-1- Flotte industrielle par nationalité (Nombre d'unités)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
TOTAL	378	453	396	404	369	
Mauritanien	168	200	177	148	128	
Etrangers	210	253	219	256	241	

Source: Centre National de Recherche Océanographiques et des Pêches (CNROP) cité dans Source: Mauritania: Statistical Appendix July 2000 International Monetary Fund, Washington, D.C. (tableau 11)

<sup>20</sup> Cet annexe est une copie de la Partie III, Section 1 de la version finale du Projet de Rapport établi pour la consultation sectorielle sur le commerce ; Ministère de Commerce de l'Artisanat et du Tourisme ; Paris, avril 2001.

<sup>21</sup> « Divers processus hydro-climatiques, rencontre du courant froid du Labrador descendant vers le Sud et du courant chaud du Golfe de Guinée remontant vers le Nord qui donne naissance à une température douce et constante, favorisent la concentration du poisson dans les eaux mauritaniennes et une forte productivité des ressources benthiques. Les remontées saisonnières d'eaux froides riches en éléments nutritifs (phénomène appelé upwelling) expliquent en grande partie cette grande productivité de la Zone Economique Exclusive de la Mauritanie (ZEEM). » Contribution à l'évaluation de la situation de la pêche de fond en Mauritanie » SMCP –SA, septembre 1997, page 14.

<sup>22</sup> La Mauritanie possède près de 730 km de côtes, et un plateau continental d'une superficie de 36 000 km<sup>2</sup> et une ZEE de 230 000 km<sup>2</sup> sur laquelle elle exerce ses droits souverains, en matière de gestion, d'aménagement, et d'attribution de droits d'accès. Extensions des eaux territoriales mauritaniennes portées unilatéralement à 12 miles de la côte en 1971, puis à 30 miles en 1972 avant de promulguer, en 1978, une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 200 miles marins n'ayant pas attendu la fin de la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer, dont l'acte final sera signé le 10 décembre 1982.

La flotte industrielle mauritanienne est orientée principalement vers la pêche de céphalopodes destinée presque uniquement au marché japonais.

La flotte industrielle étrangère opère soit sous le régime des licences dans le cadre d'accords de coopération, soit sous celui des conventions privées (affrètement). Ces navires appartiennent pour la majorité à des pays membres de l'Union Européenne, et sinon à des Etats de l'ancien bloc soviétique (Russie, Pologne, Lituanie, Ukraine), au Japon (thoniers) et à la Corée. Ils pêchent toutes les espèces à l'exclusion des céphalopodes, c'est à dire les crustacés, le merlu, le thon, les pélagiques et les espèces démersales (poissons de fonds à haute valeur marchande)<sup>23</sup>. Les chinois sont également présents soit directement, soit par le biais de la flotte nationale.

L'Union Européenne est représentée par environ 165 navires surtout espagnols dans le cadre d'un accord de pêche liant la Mauritanie et l'Union Européenne, signé en août 1996 et qui arrive à expiration en août 2001<sup>24</sup>. Cet accord accorde des licences « en blanc », c'est à dire que les navires battant pavillon de pays de l'Union européenne peuvent pêcher hors de tout contrôle mauritanien. La renégociation à venir de cet accord permettra de juger de l'intérêt des uns et des autres vis à vis de ce partenariat.

La flotte industrielle assure l'essentiel des prises (plus de 95%) ; le reste étant capturé par la flottille artisanale. Plus de 80% des captures de la pêche industrielle sont des poissons pélagiques de faible valeur marchande.

**Tableau 3A-2- Total des captures (en milliers de tonnes métrique)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Pêche industrielle	407,2	600,6	538,2	641,1	432,6	
( poissons demersaux de fonds)	(36,2)	(36,0)	(27,8)	(21,7)	(24,9)	
( poissons pélagiques de surface)	(336,0)	(501,7)	(445,8)	(553,1)	(380,4)	
(autres espèces)	(35,0)	(62,8)	(64,9)	(66,3)	(27,3)	
Pêche artisanale	17,3	22,3	15,8	17,0	19,7	
TOTAL	424,5	622,8	554,4	658,1	452,3	
Pêche non déclarée	13,4	n.d	n.d	n.d	n.d	

Source: Centre National de Recherche Océanographiques et des Pêches (CNROP) cité dans Source : Mauritania : Statistical Appendix July 2000 International Monetary Fund, Washington, D.C. (tableau 9)

La flottille artisanale de 2476 pirogues (recensement 1998) contre 580 unités en 1986 et 1200 en 1993 opèrent le long de la cote mauritanienne. Les techniques utilisées sont la

<sup>23</sup> Ce sont surtout des navires étrangers (80 environ), quelques uns d'entre eux étant affrétés c'est à dire loués par des sociétés mauritaniennes, qui font la pêche des pélagiques. Situation identique pour les autres pêches spécialisées avec une proportion de navires battant pavillon mauritanien infime: la crevette (40 crevettes dont 4 mauritaniens), le merlu (20 navires dont 6 mauritaniens), le thon (70 navires tous étrangers). Les poissons démersaux sont pêchés par les navires européens et par quelques navires mauritaniens.

<sup>24</sup> Le montant de la compensation financière en faveur de la Mauritanie est de 266,8 millions d'écus, soit l'équivalent de 63,2 milliards UM sur cinq ans. L'accord prévoyait aussi des actions de développement comprenant entre autre : (1) des mesures de contrôle et de surveillance pour éviter la surexploitation ou les pêcheries illégales ; et (2) des dispositions relatives à l'amélioration et au développement des circuits de commercialisation. Il semblerait que plusieurs des actions de développement visées par l'accord ont été réalisés, par exemple, l'appui financier annuel de 600 000 euro pour le renforcement du contrôle sanitaire n'aurait pas servi à son affectation initiale.

pêche à la ligne à main, aux filets droits et aux filets tournants. Le nombre des pêcheurs est lui même passé de moins de 3 000 en 1991 à 6000 en 1993 et 14 000 fin 1999<sup>25</sup>. En terme d'exportation, les ressources démersales (céphalopodes et poissons démersaux de fonds) qui représentent moins de 20% des exportations en tonnage comptent pour plus de 60% de la valeur des exportations, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 3A-3- Composition des exportations de poisson (1995- 2000)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>VOLUME</b>	<b>(en milliers de tonnes)</b>					
Poisson pélagique de surface	208,7	282,9	110,7	135,2	146,7	
Poissons démersaux de fonds	15,6	17,5	13,6	14,2	12,0	
Céphalopodes	32,7	27,7	51,1	18,7	27,2	
Autres	29,7	24,7	23,3	21,1	17,8	
TOTAL	286,7	365,8	198,7	189,2	203,7	
<b>VALEUR</b>	<b>(en millions d'ouguiyas)</b>					
Poisson pélagique de surface	9.456,2	12.079,0	5.924,0	8.163,0	9.742,9	
Poissons démersaux de fonds	2.476,3	3.338,6	2.625,0	2.967,0	2.768,6	
Céphalopodes	20.034,8	18.401,0	17.751,0	14.870,0	16.656,0	
Autres	1.983,1	2.628,7	1748,0	1.997,0	1950,0	
TOTAL	33.950,4	36.447,3	28.048,0	27.997,0	31.117,5	
	<b>( en millions de US\$)</b>					
TOTAL	261,1	265,7	184,7	148,1	148,6	

Source: Centre National de Recherche Océanographiques et des Pêches (CNROP) cité dans Mauritanie : Statistical Appendix July 2000 International Monetary Fund, Washington, D.C. (tableau 10)

#### Industrie de transformation a terre

L'industrie à terre se limite au stockage des produits entiers congelés (Nouadhibou) et au traitement des produits frais avant leur exportation (Nouakchott).

L'évolution la plus remarquable a eu lieu à Nouakchott où depuis 1995, et en dépit de l'absence d'un port de pêche, plus de 20 usines ont été construites approvisionnées par la pêche artisanale qui initialement n'existait que pour approvisionner le marché local. Cela a provoqué un fort développement du secteur artisanal axé essentiellement sur la pêche des espèces démersales nobles destinées à l'exportation en frais vers l'Europe. (Espagne, Portugal, France) et sur le poulpe pour le marché japonais.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a une surcapacité de transformation à Nouakchott que les apports actuels de la pêche artisanales ne peuvent pas satisfaire. Les usiniers misent sur le développement de la pêche côtière avec débarquement des captures à Nouakchott pour rentabiliser leurs installations .

<sup>25</sup> La croissance de l'effectif des pêcheurs artisans mauritaniens témoigne de l'intérêt croissant d'une population coupée de ses racines nomades, de plus en plus urbanisée, à la recherche d'une activité rémunérée ne nécessitant qu'une faible formation professionnelle de base.

### La nouvelle politique des pêches ( octobre 1979)

A la fin des années 1970, la Mauritanie réalisant l'importance de ce potentiel halieutique comme source de devises, de recettes budgétaires et de création d'emplois a commencé à développer une politique du secteur des pêches qui a évolué comme suit : .

Nouvelle Politique des Pêches (NPP), adoptée en octobre 1979 : la Mauritanie favorise dans un premier temps la création d'une flotte nationale de pêche industrielle, en passant des accords de pêche bilatéraux avec régime d'affrètement ou constitution de sociétés mixtes.

Décret en date de novembre 1982 : le gouvernement mauritanien institue l'obligation de débarquement et de commercialisation à partir du port de Nouadhibou et l'obligation que tout équipage soit composé pour moitié par des mauritaniens<sup>26</sup>.

Création de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP), par décret de juin 1984 : la commercialisation est désormais confiée à une société d'Etat, la SMCP. L'idée de départ était qu'avec la SMCP bénéficiant d'une position dominante sur le marché, et d'une unicité de décision, la Mauritanie allait avoir une capacité de négociation plus forte que dans le cas d'exportateurs isolés<sup>27</sup>. Le monopole des exportations de la SMCP va durer jusqu'en 1994, date à laquelle le capital de la SMCP fut ouvert au secteur privé.

Pendant les années 80, l'Etat, principal investisseur du secteur, dépensera des sommes énormes dans la constitution d'un armement mauritanien et dans la construction d'installations de froid et de stockage à terre (90.000 et 240 000 tonnes respectivement). Celle-ci resteront largement sous utilisées du fait que les chalutiers étrangers étaient tous équipés à bord pour réfrigérer ou congeler le poisson pêché.

Déclaration de Politique Générale (DPG) pour le secteur de la pêche adoptée par le gouvernement en avril 1987 et qui s'est traduite par :

- Promulgation du code de pêches maritimes (Ordonnance datée d'octobre 1988) et du règlement général d'application publié par décret de juillet 1989 ;
- Mise en place de la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer ((DSPCM),
- Encouragement au développement de la pêche artisanale ;
- Effort soutenu à la formation professionnelle

---

<sup>26</sup> Mais les patrons pêcheurs trouvent vite la parade. Ils paient des équipages mauritaniens qu'ils laissent à terre et prennent à leur bord des étrangers. En 1985, la grande pêche industrielle qui réalisait 98 % des captures n'employait que 350 mauritaniens.

<sup>27</sup> Le statut juridique de la propriété du produit (le poisson) fut toutefois source de nombreux litiges. La SMCP détenait un monopole sur la commercialisation de produits qui ne lui appartenait pas et le producteur conservait la propriété, au plan du droit, d'une marchandise sur laquelle il ne détenait aucun pouvoir réel.

- Réhabilitation du port autonome de Nouadhibou et études d'un projet de quai de pêches à Nouakchott.

Cession au secteur privés de la majorité des actions de la SMCP, transformée en société anonyme, de droit privé. Fin 2000, l'Etat ne détient plus que 35% du capital de la SMCP. Cette libéralisation du système de commercialisation s'inscrit dans le cadre de la stratégie générale de développement axée sur la libéralisation des secteurs productifs et la privatisation des sociétés d'Etat.

#### Nouveau code des pêches (janvier 2000)

Le nouveau Code des Pêches (janvier 2000) et le décret portant règlement général d'application du Code des Pêches (janvier 2000) ont pour « objet de définir les règles applicables à la pêche dans les eaux sous juridiction mauritanienne » (Art 1 du Code des Pêches)

Le nouveau Code des Pêches conserve pour l'essentiel les grands principes posés par l'ordonnance de 1988 et vise à mieux intégrer le secteur des pêches dans l'économie générale en privilégiant trois axes d'intervention :

Promouvoir un développement maîtrisé de la pêche commerciale qui garantissent la durabilité et l'équilibre écologique des potentialités halieutiques par la protection et l'aménagement de la ressource halieutique et l'encouragement à la recherche halieutique

Favoriser l'expansion de la pêche artisanale et encourager la modernisation de la flotte mauritanienne par l'acquisition de navires adaptés à une activité côtière,

Développer les exportations de produits transformés.

#### Evaluer et préserver la ressource

L'approche « minière » de l'exploitation des ressources halieutiques qui s'est traduite jusqu'ici par une forte pression sur les ressources avec le risque d'épuisement, notamment pour les ressources de fond (céphalopodes, poissons démersaux), a amené les autorités mauritaniennes à prendre conscience de la nécessité d'une gestion des ressources halieutiques basée sur une limitation du potentiel de capture pour chaque pêcherie<sup>28</sup>. « Des mesures urgentes doivent être prises pour réduire l'actuel effort de pêche et le ramener à un niveau compatible avec la préservation des ressources, la garantie de revenus stables pour l'Etat et d'un bénéfice raisonnable pour les opérateurs du secteur »<sup>29</sup>

<sup>28</sup> La mission de revue sectorielle de la pêche de la Banque Mondiale (septembre-octobre 1991) notait déjà « que les ressources démersales dans leur ensemble sont largement surexploités » et recommandait de « contenir le développement de nouvelles flottes et de fixer l'effort de pêche à un niveau plus proche de l'optimum » citée dans « Contribution à l'Evaluation de la situation de la pêche de fond en Mauritanie » page 19 (SMCP-SA, septembre 1997).

<sup>29</sup> Contribution à l'évaluation de la situation de la pêche de fond en Mauritanie » SMCP –SA, septembre 1997, page 53.

Il s'agit en premier lieu d'obtenir une meilleure connaissance des ressources halieutiques existantes qui sont encore mal connues. C'est ainsi qu'une évaluation du potentiel des ressources halieutiques de la ZEEM, financée par le Japon, est en cours. L'étude commencée en mars 2000 doit présenter ses conclusions en mars 2002.

Cet objectif de gestion rationnelle impose, par contre coup, une meilleure surveillance maritime des zones à protéger (Parc National du Banc d'Arguin<sup>30</sup>) et dans la ZEEM où opère la flotte étrangère. Dans cette perspective, l'outil de surveillance qu'est la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (DSPCM) doit être améliorée et ses moyens d'actions renforcés, en particulier par la mise à sa disposition de bateaux de surveillance.

#### Pêche artisanale et cotière

La gestion rationnelle et durable de la ressource halieutique pour mieux la préserver nécessite aussi une réorganisation de la flotte mauritanienne qui jusqu'ici a surtout pêché les céphalopodes à destination du marché japonais<sup>31</sup>.

A côté de la pêche industrielle et de la pêche artisanale<sup>32</sup>, le Code de Pêche a introduit une troisième catégorie de pêche commerciale : la pêche côtière, définie comme une pêche « s'exerçant à l'aide de navires motorisés d'une longueur hors tout supérieure à douze (12) mètres et inférieure ou égale à vingt quatre (24) mètres, dépourvus de moyen de congélation, de chalut ou de drague ». (Art 13 para 2).

La pêche côtière est une pêche artisanale modernisée utilisant des bateaux plus grands et mieux adaptés pour l'exploitation des ressources halieutiques des zones côtières, en particulier dans les profondeurs de 0 à 50 mètres, zones riches et sensibles. Cette pêche peut être plus facilement gérée et contrôlée que dans le cas de la pêche artisanale pirogère ou industrielle hauturière.

Pêche artisanale et pêche côtière sont le moyen d'intégrer le secteur des pêches à l'économie nationale par le nombre élevé d'emplois générés (direct et induits), la faible intensité capitalistique, la participation à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population<sup>33</sup>, les possibilités de fixation sur le littoral de populations enclines à l'exode

---

<sup>30</sup> Une loi adoptée en janvier 2000 par le gouvernement mauritanien définit les objectifs pour la gestion et la conservation du Parc National du Banc d'Arguin, par ailleurs inscrit sur la liste du « Patrimoine Mondial de l'Unesco.

<sup>31</sup> Cette spécialisation de la flotte mauritanienne sur les céphalopodes comporte un triple inconvénient: (1) une pression excessive sur ce type de pêche et par conséquent des rendements en baisse constante ; (2) une grande dépendance à l'égard d'un seul produit et d'un seul marché ; (3) une fâcheuse sous-exploitation de certaines espèces de fond (poissons à écailles).

<sup>32</sup> « Est considérée pêche artisanale, toute activité de capture des ressources biologiques vivantes dans les eaux sous-juridiction mauritanienne, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires motorisées ou non d'une longueur hors tout inférieure ou égale à douze (12) mètres, opérant avec des engins de pêche manuels, à l'exception de la senne tournante coulissante » (Décret d'application - Art 13 para 1).

<sup>33</sup> La moitié de la production de la pêche artisanale est consommée localement. La consommation locale de poisson est passée de 0,3 kg/an par personne en 1981 à 4,5 kg/an par personne en 1998. Le projet SPPAM financé initialement par le Danemark et le projet DPA-Sud (Développement de la pêche artisanale dans le

vers les villes et la possibilité de capturer des espèces non encore exploitées mais potentiellement à forte valeur commerciale.

La pêche artisanale et la pêche côtière offrent effectivement des avantages certains. Leur faible intensité capitalistique rend l'activité accessible aux petits épargnants<sup>34</sup>. Par rapport à la pêche industrielle, elles emploient moins de capitaux (5 fois moins par tonne débarquée), elles génèrent beaucoup plus d'emplois (cent fois plus pour le même investissement) et assurent une meilleure distribution des revenus. Les techniques qu'elles utilisent sont simples et faciles à assimiler par une population peu formée. Elles sont, aussi, plus compatibles avec les impératifs de préservation des stocks halieutiques et la pérennité de leur exploitation optimum, en raison du caractère sélectif et peu destructeur des engins employés. Enfin, la proximité des zones de pêche de la ZEEM plaide en faveur de la pêche artisanale et côtière qui à elles deux peuvent couvrir tout le plateau continental<sup>35</sup>.

Selon les chiffres de fin 1999 fournis par le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM), la pêche induirait plus de 35 000 emplois répartis entre 3 500 emplois dans la pêche industrielle (marins, contrôleurs et observateurs scientifiques) 14 000 emplois en mer pour la pêche artisanale et plus de 17 000 emplois à terre<sup>36</sup>.

#### Transformation et valorisation des sous produits de la pêche

L'enjeu est pour la Mauritanie est « non pas de pêcher plus mais de pêcher mieux » en valorisant pleinement la production halieutique :

- valorisation des captures y compris celles sans intérêt commercial actuel
- valorisation des sous produits en visant l'exportation de produits transformés (filetage, étêtage, salage –séchage) pour créer plus de valeur ajoutée et accroître les recettes en devises.

Aujourd'hui des filières spécialisées sur la commercialisation des produits congelés et frais de la pêche (céphalopodes, poissons à écaille, et petits pélagiques) existent avec des débouchés à l'exportation et sur le marché national et régional.

Le niveau de transformation et de valorisation des produits de la pêche et des sous produits (déchets de filetages, d'éviscération) générées par les industries de

---

sud) ont contribué au ravitaillement du marché local en poissons frais avec l'installation de petites bases de pêche dans les villages côtiers et de chaînes de froid à l'intérieur du pays.

<sup>34</sup> Avec le prix d'un seul bateau-congélateur, estimé à 300 millions UM on peut acheter 100 embarcations de pêche artisanale, armées, équipées et motorisées.

<sup>35</sup> Voir « Contribution à l'évaluation de la situation de la pêche de fond en Mauritanie » SMCP –SA, septembre 1997, page 34.

<sup>36</sup> Cité par « Pêche Artisanale et lutte contre la Pauvreté » Rapport PNUD/FAO par Hervé Bru et Maurice Hatti (Octobre 2000). Selon les auteurs de ce rapport « le chiffre de 17 000 emplois à terre est très largement sous-estimé. C'est au minimum le double d'emplois qui sont liés à l'activité pêche, ce qui, au total entre emplois en mer et à terre, représenterait plus de 50 000 emplois. Ce chiffre ne pourra être confirmé que par des enquêtes généralisées ».( page 26)

transformation reste cependant peu élevé. Seules quelques usines de transformation fonctionnent :

- MIP ( Mauritanienne des Industries de Pêche) qui exporte des plats cuisinés : 824 millions d'ouguiyas d'investissement et 300 emplois créés;
- MEIPSA avec 2 usines de conserves (maquereau et thon ) : 824 millions d'investissement et 319 emplois créés. La construction d'une usine de boîte de conserve est prévue.
- SICOP : 779 millions d'ouguiyas d'investissement et 235 emplois créés ;
- SEPH avec 1 usine pour les poissons pélagique et demersaux : 350 millions d'investissement et 100 emplois créés.

Pourtant l'intérêt des industries agroalimentaires, cosmétiques, diététiques et pharmaceutiques pour les produits naturels d'origine marine est en plein essor (Produits Alimentaires Intermédiaires (PAI), arôme, ingrédients, colorants, pulpes, ).

Une meilleure connaissance des filières de produits transformées et des marchés porteurs doit être encouragée .

Enfin les certifications à travers les démarches qualité , l'éco-labélisation (gestion écologique de la ressource par une pêche et un commerce responsable des produits) deviennent des gages d'accès à l'exportation sur des marchés de plus en plus exigeants..

C'est dans cette optique qu'un Centre de promotion des produits de pêche (CPPPM) est en cours de constitution avec pour mission : (i) promotion des exportations; (ii) promotion de la qualité; (iii) accès aux marchés extérieurs<sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> Ces missions recourent d'ailleurs les responsabilités déjà données à la Direction de la Promotion des Produits de Pêche du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

## Bibliography

- CEAMP ( Cellule Economique d'Appui au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime). 1998. Actualisation des Comptes Economiques du Secteur de la Pêche pour l'Année 1996, Evolution 1986-1996, Données de Base pour l'Année 1997, Rapport Final. Nouakchott, Mauritanie.
- CNROP (Centre National de Recherches Océanographiques et de Pêches). 1999. Bulletin Statistique pour l'Année 1998. Nouakchott, Mauritanie.
- CNROP (Centre National de Recherches Océanographiques et de Pêches). 2001. Rapport d'Activité 2000 & Plan d'Action 2001 (version provisoire). Nouakchott, Mauritanie.
- CU (Communauté Européenne). 1996. Accord de Coopération en Matière de Pêches Maritimes entre la Communauté Européenne et la République Islamique de Mauritanie. Bruxelles, Belgique
- CU (Communauté Européenne). 1996. Protocole Fixant les Possibilités de Pêche et les Montants de Compensation Financières et des Appuis Financières pour la Période du 1er Août 1996 au 31 Juillet 2001. Bruxelles, Belgium.
- Doucet, F & Garcia, S. 1983. Aménagement et Développement des Pêches au Maroc. Cooperation program between FAO and Norway, Rome, Italy.
- FIAS (Foreign Investment Advisory Service, a joint service between the World Bank and International Finance Corporation). 2000. Mauritanie, Système d'Imposition des Entreprises et Régimes d' Incitation: Analyse et Recommandations. Washington DC, USA.
- FNP (Fédération Nationale de Pêches). 2001. Synthèse des Problèmes du Secteur des Pêches et Proposition de Solution. Nouakchott, Mauritanie.
- Kebiri, B.. 2000. Analyse des Statistiques Fournies par la Mauritanie au Titre du STABEX et Examen Detaille de l'Evolution de la Production et des Exportations de Céphalopodes (rapport provisoire). Commission Européenne. Nouakchott, Mauritanie.
- MEP (MacAlister Elliott & Partners). 1995. West Africa, Sub-regional Fisheries Review, States of Mauritania, Senegal, Gambia, Guinea Bissau, Guinea, Sierra Leone, and Liberia. Report prepared for the World Bank. Washington DC, USA.
- Morell, M. H.. 2000. Rapport de Mission pour l'Etude de Faisabilité, e d'un Centre de Promotion a l'Exportation des Produits de la Pêche. Centre du Commerce International CNUCED/OMC (CCI). Nouakchott, Mauritanie.

MPEM (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime). 1998. Décret No. 0067/98 Fixant les Attributions du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département. Nouakchott, Mauritanie.

MPEM (Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime). 1998. Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime, Document Présenté à la Table Ronde des Bailleurs de Fonds Nouakchott le 16 juin 1998. Nouakchott, Mauritanie.

RIM (République Islamique de Mauritanie) . 2000. Loi No2000-025/Portant Code des Pêches. Nouakchott, Mauritanie.

World Bank. 1994. Islamic Republic of Mauritania, Fisheries Sector Review. Report nr. 10975-MAU. Washington DC, USA.